



DISPOSITIF PARTICIPATIF ALTER ÉGALES 2014-2019

Rapport d'évaluation

09 février 2020

I.	DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ÉVALUÉE.....	4
1.	Contexte	4
1.1.	Une revendication des associations féminines et féministes.....	4
1.2.	Transposition politique en Fédération Wallonie-Bruxelles	5
2.	Le dispositif participatif, l'Assemblée Alter égales	6
2.1.	Le Comité de pilotage	8
2.2.	L'Assemblée annuelle	8
2.3.	Les sous-commissions.....	10
2.4.	Rapports annuels et recommandations	11
2.5.	Les appels à projets	13
II.	CONTEXTE DE L'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE	16
1.	Contexte de l'évaluation	16
2.	Méthodologie	17
2.1.	Analyse des documents	17
2.2.	Rencontres exploratoires avec le secteur associatif.....	18
2.3.	Rencontres avec l'Administration.....	18
2.4.	Questionnaire adressé au secteur associatif	19
III.	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	21
1.	Conditions de mise en œuvre de l'assemblée plénière	21
1.1.	Participation	21
1.2.	Causes de la non-participation	21
1.3.	Présentation des recommandations	21
1.4.	Vote des thématiques traitées l'année suivante.....	22
1.5.	Dynamique participative : modalités de prise de parole par quel type de participant.....	23
1.6.	Dimension réseautage	23
1.7.	Dimension symbolique de reconnaissance par le pouvoir politique.....	24

2.	Conditions de mise en œuvre des sous-commissions	25
2.1.	Participation	25
	Type de participant-e-s :	25
	Nombre de participant-e-s :	26
2.2.	Sous-thématiques	26
2.3.	Animation	26
2.3.1.	Animatrices	26
2.3.2.	Méthodes d'animation	27
	« Éducation permanente »	27
	Invitation d'expert-e-s	27
	Dynamique participative : modalités de prise de parole par quel type de participant	27
2.3.3.	Présidence : binôme cabinet / association faitière	27
2.3.4.	Travail connexe d'alimentation, de préparation	28
2.4.	Dimension réseautage	28
2.5.	Elaboration des recommandations	29
2.5.1.	Modalités	29
2.5.2.	Qualité (dont fidélité aux discussions)	30
2.5.3.	Effets de l'élaboration des recommandations en sous-commissions	31
2.6.	Organisation pratique	31
2.6.1.	Horaire	31
2.6.2.	Nombre	31
2.6.3.	Suivi administratif : secrétariat, invitation, procès-verbaux	32
2.6.4.	Lieu	32
2.7.	Autres retombées	32
3.	Conditions de mise en œuvre des appels à projets	32
3.1.	Participation	32
3.2.	Causes de la non-participation	34
3.3.	Modalité pratique	34
3.3.1.	Suivi administratif	34
3.3.2.	Temporalité	34
3.3.3.	Montants octroyés	35
3.3.4.	Diffusion/valorisation des projets menés	36
3.3.5.	Sélection des projets	37
3.4.	Retombées	37
3.5.	Difficultés survenues	38
4.	Conclusions : conditions de mise en œuvre d'Alter-égales communes aux 3 volets	38
4.1.	Choix des piliers de droits	38
4.1.1.	Mode de sélection des piliers de droits	38
4.1.2.	Mode de sélection des sous-thématiques	38
4.1.3.	Pertinence des thématiques	39
	En lien avec les préoccupations des associations :	39
	En lien avec la capacité de porter les thématiques aux niveaux de pouvoir appropriés :	39
4.1.4.	Temporalité du traitement des thématiques, avantages et inconvénients	40
4.2.	Comité de pilotage	42
4.3.	Participation et causes de la non-participation	43
4.3.1.	Le périmètre de participation (quelles associations participent ?)	43
4.3.2.	Les causes de la non-participation de certaines associations	44
4.3.3.	La participation des acteurs non associatifs	46
4.4.	Dynamique participative pour l'ensemble du dispositif	47
4.5.	Portage des recommandations	49

4.5.1.	Modalités (dont vers quel niveau de pouvoir).....	49
4.5.2.	Effets du portage des recommandations.....	50
4.6.	Les objectifs d'Alter égales	51
4.6.1.	Des objectifs clairs ?.....	51
4.7.	Suivi-Bilan d'Alter égales	53
4.7.1.	Bilan au niveau des décisions politiques.....	53
4.7.2.	Bilan des projets mis en œuvre dans le cadre d'AE	53
4.7.3.	Valorisation des projets mis en œuvre dans le cadre d'AE.....	54
4.8.	Effets d'Alter égales.....	56
4.8.1.	Effets positifs	56
	Rencontres et réseautage :	56
	Foisonnement de projets :	57
	Démarche particulière de Vie féminine en sous-commission : recherche de production directe de résultats	57
4.8.2.	Effets négatifs	58
IV.	OBJECTIFS D' « ALTER ÉGALES 2 » ET PERSPECTIVES	59
1.	Proposition "à casser"	59
2.	Éléments de discussion	62
2.1.	Dans quel cadre institutionnel ?.....	62
2.2.	Pour qui ?.....	63
2.3.	Faire quoi et pourquoi... ..	64
2.4.	Avec qui ?	65
2.5.	Comment (quel design pour le dispositif) ?.....	66
V.	REMERCIEMENTS.....	68
VI.	ANNEXES	68

I. Description de l'intervention évaluée

1. Contexte

1.1. Une revendication des associations féminines et féministes

Dans le cadre de la préparation des élections régionales, fédérales et européennes du 25 mai 2014, **14 associations féminines et féministes** belges issues d'horizons divers (Vie Féminine, Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB), Garance, GAMS, Touche pas à ma pote (TPAMP), Université des femmes, Elle Belgique, La Palabre, Arab women's solidarity association (AWSA), Femmes prévoyantes socialistes (FPS), La Voix des femmes, CEFA, Ni putes ni soumises, Le Monde selon les femmes, Maison plurielle) se sont mobilisées auprès des partis politiques pour soutenir, au niveau fédéral, la création d'un Ministère des Droits des Femmes.¹

Dans ce cadre, une note commune relative aux « Missions et modalités de fonctionnement du futur Ministère des Droits des Femmes » (voir http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Missions_et_modalites_de_fonctionnement_du_futur_Ministere_des_Droits_des_Femmes.pdf) présente :

1. Un argumentaire pour un Ministère des Droits des Femmes
2. Les Missions du Ministère des Droits des Femmes, définies de la manière suivante :
Le Ministère des Droits des Femmes est un lieu d'impulsion et de vigilance concernant les droits des femmes. La ministre est particulièrement amenée à :
 - *Proposer des lois, des circulaires ou toutes autres mesures pour mettre en œuvre une politique d'égalité femmes/hommes ;*
 - *Développer un plan d'action pour rendre effectifs les droits existants et garantir leurs accès à toutes les femmes ;*
 - *Veiller à l'application d'un « gender mainstreaming » et d'un « gender budgeting » à tous les niveaux de pouvoir sur le principe d'un « scanner » de chaque proposition de loi ou réglementation pour en mesurer l'impact différencié sur les femmes et sur les hommes : « cette loi, réglementation,... crée-t-elle plus d'égalité entre les femmes et les hommes ou au contraire, aggrave-t-elle ou crée-t-elle des situations d'inégalité ? ».*
 - *Jouer un rôle de porte-parole de la question des droits des femmes à différents niveaux (fédéral et entités fédérées, vers les individus, les institutions et la société civile organisée,...) par le biais de campagnes, actions, événements, etc.*
3. Les modalités de fonctionnement du Ministère des Droits des Femmes : celui-ci devra faire l'objet d'un portefeuille ministériel au niveau fédéral, pérenne au-delà des conjonctures des coalitions, occupé par un-e Vice-première du KERN fédéral, soutenue par l'ensemble du gouvernement grâce à des liens bilatéraux et une collaboration étroite avec les autres

¹ Communiqué de presse du 21 mai 2014 :

http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/CP_Les_associations_de_femmes_se_mobilisent_pour_un_Ministere_des_Droits_des_Femmes_en_Belgique-2.pdf

ministres, et s'appuyant sur une administration forte disposant de ressources humaines et de moyens financiers adaptés. Il ne peut en aucun cas s'agir d'un Secrétariat d'Etat et le portefeuille de l'Égalité des Chances des minorités et de la diversité doit être attribué à un-e autre ministre.

4. Les dossiers prioritaires de la Ministre : *Les organisations de femmes ont élaboré des memoranda sur lesquels le Ministère des Droits des femmes pourra s'appuyer pour identifier les priorités permettant de faire avancer les droits des femmes.* Différents enjeux sont mis en avant :
- Violences à l'égard des femmes
 - Effet de la crise et évaluation de l'impact des mesures d'austérité sur les femmes/ précarisation des femmes
 - Discriminations salariales
 - Individualisation des droits sociaux et au niveau fiscal
 - Santé
 - Droits sexuels et reproductifs
 - Justice/ institutions/accès aux droits et effectivité de ceux-ci
 - Vigilance par rapport au recul des droits des femmes en Belgique et au niveau européen
 - Droits des femmes migrantes
 - Partage égalitaire des tâches ménagères et du travail du care

1.2. Transposition politique en Fédération Wallonie-Bruxelles

La Déclaration de politique communautaire (DPC) 2014-2019, publiée en juillet 2014, ne fait pas mention de la mise en place d'un Ministère des droits des femmes.

Par contre, un chapitre spécifique est consacré à l'« associatif » et précise notamment que « *Le secteur associatif constitue un axe important de notre société et de son économie, dans un monde en évolution constante. Son existence répond à des besoins sociaux, culturels, éducatifs, de santé, etc. Le secteur associatif est un partenaire privilégié des pouvoirs publics pour la réalisation du bien commun dans le cadre des politiques publiques et d'innovation sociale.* »

Lors de la constitution du Gouvernement pour la législature 2014-2019, une ministre sera spécifiquement désignée pour assurer la « compétence » : Isabelle Simonis, qui sera également en charge de l'Égalité des Chances, de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale. C'est la première fois que cette compétence sera attribuée en Belgique. Le Ministre wallon en charge de l'égalité des chances se verra également attribuer cette compétence.

Dans le cadre des premières négociations budgétaires d'octobre 2014, la Ministre en charge des Droits des femmes annonce que : « **Le nouveau ministère des droits des femmes dispose d'un budget de fonctionnement de 300 000 euros.** *Récemment créé, le ministère des Droits des femmes n'apparaissait pas encore dans les lignes budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est désormais chose faite*

puisque ce département possédera dorénavant son propre article budgétaire, crédité de 300 000 euros afin de soutenir des projets favorisant l'égalité réelle des femmes et des hommes. »²

Le 19 novembre 2014, le Gouvernement de la FW-B adopte la **Note d'orientation politique 2014-2019** présentée par la Ministre en charge des Droits des femmes, intitulée « **Egalité réelle entre hommes et femmes : plus de droits pour celles qui en ont le moins !** » (Annexe 1).

2. Le dispositif participatif, l'Assemblée Alter égales

L'ensemble du dispositif présenté par la **Note d'orientation politique 2014-2019 « Egalité réelle entre hommes et femmes : plus de droits pour celles qui en ont le moins ! »** du 19 novembre 2014 comporte **3 pistes d'actions / approches** :

1. « **La gouvernance de l'égalité** », se déclinant en 3 pistes :
 - Un avant-projet de décret sur l'approche intégrée de genre (dit gender mainstreaming)
 - La formation des cabinets ministériels et d'un réseau de fonctionnaires en genre
 - La sollicitation du Comité d'avis du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les questions d'égalité des femmes et des hommes
2. « **Réclamer les droits des femmes** », consistant en l'identification des droits auxquels un accès est différencié en fonction du genre et en la mise en place d'un Forum participatif des associations féministes.
3. **L'approche transversale**, via l'adoption d'un Plan de 34 mesures traversant l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La **Note d'orientation politique** nous présente les modalités pratiques de mise en œuvre de cette deuxième piste d'action :

Déclinaison du forum : 5 piliers de droits fondamentaux en 5 ans

Pour construire ce projet, je vais entamer un large processus participatif tout au long de la législature avec les mouvements de femmes. L'objectif politique est aussi de redonner une place centrale aux mouvements des femmes et organisations féministes et les rapprocher des lieux de décisions politiques.

De manière participative, des projets concrets seront construits et aboutiront sur plus de droits pour celles qui en ont le moins, les femmes.

Pour démarrer ce dialogue constructif, un canevas de cinq piliers sera proposé :

- *Le droit à l'égalité au travail (...)*
- *Le droit à disposer de son propre corps (...)*
- *Le droit à être représentée (...)*

² Communiqué de presse du 13 octobre 2014.

- Le droit à l'intégrité physique et psychique (...)
- Le droit à ne pas être stigmatisée(...).

Chaque année de la législature, un pilier phare sera mis en avant et développé dans le cadre d'une large campagne de communication en partenariat avec les mouvements de femmes. Des **appels à projets** autour de ce pilier seront lancés aux associations de la plateforme permettant de financer de nouveaux projets innovants qui proposent plus de droits pour les femmes.

Création d'un forum participatif des associations féministes

Ce **forum** serait constitué d'une vingtaine d'associations de femmes et piloté par mon cabinet. Ce premier cercle d'associations de femmes serait constitué par les organisations qui ont porté la revendication et est bien entendu ouvert à toute organisation féministe / de femmes qui souhaite s'associer au processus. L'objectif est de les impliquer durablement dans la prise de décision sur les grandes orientations stratégiques et opérationnelles de ce nouveau Ministère. Le mode de travail est basé sur la concertation.

Je souhaite organiser la première séance plénière avant la fin d'année. Les rencontres auraient lieu au minimum une fois par an pour la plénière, des Commissions thématiques pouvant se réunir plus souvent. Pour ces Commissions plus spécialisées, un second cercle d'organisations serait également associé au processus et comprendrait des organismes spécialisés de la thématique traitée.

Dans leurs revendications pour la création d'un tel département, les associations ont insisté sur la nécessité d'apporter un budget en rapport avec l'ampleur des enjeux et créer un nouvel article budgétaire. C'est l'inscription concrète dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles des efforts consentis pour les droits des femmes.

Un budget de départ de 300.000 euros par an permettrait de financer plusieurs projets par an pour des associations qui proposent de travailler sur un des piliers phares. Une somme minimale serait allouée à la visibilité de ces projets (par exemple en réalisant des capsules vidéo).

En 5 ans, au minimum une vingtaine de projets pourront être soutenus pour un montant de plus ou moins 65.000 par projet.

Un jury de sélection composé d'expert-e-s et de représentant-e-s du cabinet sera composé.

C'est pourquoi un nouvel article budgétaire 33.08 a été créé pour le Ministère des droits des femmes au budget initial 2015. Ce budget permettra de financer des actions concrètes qui améliorent les droits des femmes et rendra le projet visible du grand public.

L'objectif est de démarrer ce processus avant la fin d'année et de le poursuivre durant la durée de la législature.

A terme, **la création d'une cellule des Droits des femmes** devrait être envisagée au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pérenniser les projets mis en œuvre et assurer le secrétariat du forum.

La présente évaluation porte sur la deuxième piste d'action / approche « Réclamer les droits des femmes », consistant en l'identification des droits auxquels un accès est différencié en fonction du genre et en la mise en place d'un Forum participatif des associations féministes.

La **mise en pratique effective** du dispositif différera quelque peu de la Note d'orientation. Concrètement, le dispositif participatif Alter égales tel qu'il a été mis en œuvre peut être présenté de la manière suivante :

1. Un **processus participatif** sous deux formes :

- une **assemblée annuelle** rassemblant une centaine de représentant-e-s d'associations et toute autre personne intéressée par la question
- des **sous-commissions** thématiques déclinant chaque année un pilier de droits et proposant des **recommandations** spécifiques

2. Un **appel à projets annuel**

2.1. Le Comité de pilotage

Un **Comité de pilotage** du dispositif a été mis en place. Celui-ci était composé :

- d'une représentante en charge de ma Ministre des Droits des femmes
- de la Secrétaire général de Vie-Féminine
- de la Secrétaire générale des Femmes Prévoyantes socialistes (FPS)
- de la Présidente du Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB)
- de la directrice de la Direction de l'Égalité des Chances

La participation du directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes au Comité de pilotage était initialement prévue. Une représentante de l'Institut participera ainsi à différentes réunions du Comité de pilotage.

Les principales missions du Comité de pilotage, définies lors de sa première réunion du 19 février 2015, ayant eu lieu après la première Assemblée annuelle, consistaient à :

- se concerter sur les méthodes de travail
- mener une réflexion sur les sous-thématiques du thème annuel voté lors de l'Assemblée

Le Comité de pilotage se réunissait trois à quatre fois par an. Il était informé du calendrier et du budget de l'appel à projets. Le Secrétariat était assuré par le cabinet en collaboration avec la Direction de l'Égalité des Chances.

2.2. L'Assemblée annuelle

Cinq Assemblées annuelles, à laquelle étaient conviées les membres des associations féminines et féministes et les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se sont tenues entre 2014 et 2018. Notons que, le fichier des associations n'étant pas « fermé », d'autres types d'associations étaient également conviés : plannings familiaux, associations actives en matière de droits des personnes LHBTIQ, d'intégration sociale, etc.

Durant les cinq premières Assemblées, qui se déroulaient sur une matinée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce qui concerne les quatre premières, après un **mot d'accueil** de la modératrice, un billet d'humeur par un-e journaliste ou une séquence humoristique et une **introduction** de la Ministre en charge des Droits des femmes, un espace était réservé aux **échanges avec les participant-e-s**.

Les représentantes des trois associations faisant partie du Comité de pilotage et ayant, en collaboration avec le cabinet de la ministre, piloté les différentes sous-commissions, présentaient les différentes **recommandations** issues de ces travaux.

En clôture de la matinée, les participant-e-s étaient invitées à **voter la thématique** qui serait, parmi les 5 piliers de droits initialement proposés, travaillée en sous-commissions et qui fera l'objet de l'appel projets l'année suivante.

- 05 décembre 2014 : lancement d'Alter égales et vote de la première thématique : le droit au travail
- 10 décembre 2015 : présentation des recommandations relatives au droit au travail et vote de la seconde thématique : le droit des femmes à ne pas être stigmatisée
- 15 décembre 2016 : présentation des recommandations relatives au droit des femmes à ne pas être stigmatisées et vote de la troisième thématique : le droit à l'intégrité physique et psychique
- 14 décembre 2017 : présentation des recommandations relatives au droit à l'intégrité physique et psychique et vote de la quatrième thématique : le droit à être représentée
- 29 novembre 2018 : présentation des recommandations relatives au droit à être représentées et lancement de la dernière thématique : le droit des femmes à disposer de son corps

Les élections du 25 mai 2019, marquant la fin de la législature 2014-2019, n'ont pas permis de reproduire, pour l'Assemblée annuelle, le même schéma que lors des années précédentes. En effet, en 2019, si un appel à projets portant sur le droit des femmes à disposer de son corps a bien été mis en place, il n'a pas été possible d'organiser des sous-commissions déclinant ce cinquième pilier de droits et menant à des recommandations.³ Aussi, un Forum a été organisé le 06 mai 2019, intégrant des ateliers sur le droit à disposer de son corps et la clôture du processus Alter égales mis en place lors de la législature 2014-2019.

L'organisation des Assemblées annuelles et du Forum final était prise en charge par le cabinet de la Ministre en charge des droits des femmes.

Les frais inhérents à l'organisation des Assemblées générales (principalement catering et frais d'impression des invitations et des guide/vadémécums présentant les recommandations) était imputés sur le budget réservé aux Dépenses permanentes pour achats de biens non-durables et de services / Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française (AB 12.30-32 de la DO 11).

³ Notons que le Comité de pilotage avait soulevé cette question dès juin 2015. Il avait été alors envisagé de voter (et de travailler) deux piliers de droits sur une même année. Cette option n'a pas été poursuivie.

2.3. Les sous-commissions

Lors de chaque Assemblée annuelle, les participant-e-s étaient invité-e-s à voter le pilier de droits qui serait traité l'année suivante dans le cadre de sous-commissions et de l'appel à projets.

Après chaque Assemblée, une fois le pilier de droits voté, le Comité de pilotage se réunissait en vue de déterminer les sous-thématiques qui seraient traitées par chaque sous-commission.

Les objectifs des sous-commissions, composées d'une vingtaine de représentant-e-s d'associations et d'expert-e-s, consistaient à éclairer la thématique votée lors des Assemblées, à les traiter en détail via un travail partant des réalités de terrain afin d'aboutir à un **guide/vadémécum** des sous-thématiques et à des **recommandations** spécifiques.

Le pilotage des sous-commissions était assuré par un binôme entre les représentantes des associations membre du comité de pilotage et le cabinet. Deux à trois réunions de chaque sous-commission étaient planifiées et se sont tenues chaque année.

La sous-thématique était introduite par la représentante du cabinet. La représentante de l'association co-pilote était chargée de mener les travaux en proposant un premier texte de départ. La possibilité était ouverte d'effectuer des auditions d'expert-e-s, à l'instar du Parlement.

La logistique et le secrétariat étaient assurés par la Direction de l'Égalité des Chances (envoi des invitations, mise à disposition des salles et du catering, recueil des inscriptions, rédaction des pv en collaboration avec l'association copilote), qui était également chargée d'apporter des éléments de contenus.

Les frais inhérents à l'organisation (principalement catering, frais de déplacement éventuels de certain-e-s expert-e-s) étaient imputés sur le budget réservé aux Dépenses permanentes pour achats de biens non-durables et de services / Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française (AB 12.30-32 de la DO 11).

Douze sous-commissions, rassemblant chacune quinze à trente participantes et participants, ont été mises en place de 2015 à 2018 :

- Sous-commissions relatives au droit à l'égalité au travail (2015) :
 1. La question d'un emploi de qualité pour les femmes, copilotée par Vie féminine
 2. L'équilibre vie privée, vie professionnelle, copilotée par les FPS
 3. Les stéréotypes sur le marché du travail, copilotée par le CFFB

- Sous-commissions relatives au droit à ne pas être stigmatisée (2016) :
 1. Racisme et sexisme : même logiques ?, copilotée par Vie féminine
 2. Les inégalités en matière de santé, et plus particulièrement dans le sport, copilotée par les FPS
 3. Les stéréotypes et la stigmatisation dans les médias et la publicité, et plus particulièrement la publicité diffusée dans les médias publics et/ou soutenus par les pouvoirs publics, copilotée par le CFFB

- Sous-commissions relatives au droit à des femmes à l'intégrité physique et psychique (2017) :
 1. Harcèlement dans l'espace public et violences sexistes, copilotée par le CFFB
 2. Le traitement médiatique des violences faites aux femmes, copilotée par Vie féminine
 3. Les violences dans la prostitution, copilotée par le CFFB

- Sous-commissions relatives au droit à des femmes à être représentées (2018) :
 1. La participation des femmes en politique, copilotée par les FPS
 2. La participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui, copilotée par Vie féminine
 3. La représentation des femmes dans la culture, copilotée par le CFFB

En 2019, il n'y a pas eu de sous-commissions. Différentes sous-thématiques relatives au droit à disposer de son corps ont été travaillées dans le cadre de trois ateliers lors du Forum organisé le 6 mai 2019, également pilotés par les associations co-pilotes :

1. Le corps des femmes dans le droit : objet du droit ou sujet de droit ? Nous avons une législation qui ne s'occupe que du corps des femmes pas celui des hommes. Comment se défaire du droit et comment l'analyser aujourd'hui ? (piloté par le CFFB)
2. Quel argumentaire adopter face aux mouvements anti-IVG ? Deux stratégies analysées : Diffusion de fausses informations et le lobby politique. Comment les contrer ? (piloté par le FPS)
3. Mon corps, nos corps. Une histoire pas si intime que ça. Quels sont les champs de la beauté et la sexualité. Lister des normes et mettre au travail quelques-unes de ces dernières. (piloté par Vie Féminine)

2.4. Rapports annuels et recommandations

80 recommandations sont issues des travaux des sous-commissions, présentées au sein de rapports annuels présentés et diffusés lors de chaque Assemblée annuelle. Les contenus de ces rapports annuels diffèrent d'une année à l'autre, notamment en fonction du niveau de pouvoir dont relèvent les thématiques traitées ; certaines recommandations sortant du cadre de compétence de la FW-B.

Après avoir présenté les différentes recommandations à l'Assemblée Alter égale, il était prévu que la Ministre en charge des Droits des femmes relaiet celles-ci auprès des Gouvernements et ministres compétents.

2015 – Egalité au travail :

Après une introduction présentant les thèmes des sous-commissions, un chapitre est consacré à « La nécessité d'une approche genrée de l'emploi », présentant les aspects historiques des femmes sur le marché du travail, la situation des femmes sur le marché du travail en 2014, en ce y compris les vingt métiers principalement féminins ou masculin, les inégalités sur le marché du travail et les facteurs des inégalités sur le marché du travail par la division sexuelle du travail

Suit la présentation de **10 recommandations**, complétées de propositions, présentées par niveau de pouvoir, axées autour de :

- un emploi de qualité pour les femmes (1 recommandations visant la définition d'un emploi de qualité rencontrant 6 conditions)
- Tendre vers l'égalité femmes-hommes en matière d'articulation vie privée/vie professionnelle
- renforcer le rôle de l'Etat pour améliorer l'articulation vie privée / vie professionnelles
- tenir compte de la gestion du temps

- déconstruire des stéréotypes, des préjugés et le sexisme
- identifier et lutter contre les stéréotypes rencontrés dans la sphère du travail
- L'équilibre dans la représentativité, la parité comme objectif
- Plus de justice sociale versus responsabilité sociale

2016 – le droit à ne pas être stigmatisée :

Après une introduction présentant les thèmes des sous-commissions, un chapitre est consacré à « Les stéréotypes : l'essence du combat pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes », présentant le pourquoi de la lutte contre les stéréotypes sur les femmes et les hommes et quelques actions mises en places en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un chapitre présente les résultats des 3 sous-commissions intégrant des définitions, des mesures déjà existantes et **25 recommandations** issues de deux des trois sous-commissions :

- Médias et publicités des outils pour favoriser la prise en compte du genre et briser les stéréotypes
- Sport et éducation physique : la déconstruction des stéréotypes dès le plus jeune âge et la promotion des pratiques sportives féminines

2017 – le droit à l'intégrité physique et psychique :

Après une introduction présentant les thèmes des sous-commissions, un chapitre est consacré aux « Violences envers les femmes : un lourd constat, un fléau à combattre », présentant une mise en contexte (chiffres, définitions et textes de lois) et quelques actions mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un chapitre présente les résultats des trois sous-commissions et **19 recommandations** par sous-commission :

- Harcèlement dans l'espace public et violences sexistes (6 recommandations)
- Violence dans la prostitution (4 recommandations)
- Traitement médiatique des violences faites aux femmes (9 recommandations, dont sept s'adressant aux journalistes de la FW-B)

2018 – le droit à être représentées :

Après une introduction présentant les thèmes des sous-commissions, un chapitre est consacré aux résultats des sous-commissions incluant un état succinct de la situation et présentant directement **26 recommandations et propositions**, par sous-commission :

- La participation des femmes en politique (6 recommandations)
- La représentation des femmes dans la culture (6 recommandations dont certains sont décomposées en sous-recommandations)
- La participation des jeunes femmes aux luttes féministes aujourd'hui (14 propositions). Une annexe présente les jeunes collectifs ayant participé aux travaux.

2019 – le droit des femmes à disposer de son corps :

En 2019, il n'y a pas eu de sous-commissions. Différentes sous-thématiques relatives au droit à disposer de son corps ont été travaillées dans le cadre de trois ateliers lors du Forum organisé le 6 mai 2019, sous forme de discussion. Les travaux issus de ces trois ateliers n'ont pas fait pris la forme de

recommandations et ont été restitués directement en plénière le jour même sans faire l'objet d'une publication.

2.5. Les appels à projets

Cinq appels à projets annuels ont été lancés dans le cadre d'Alter égales.

La **thématique centrale** de chaque appel à projet portait sur la thématique votée lors de l'Assemblée annuelle précédant le lancement de l'appel à projets. L'appel à projet présentait également les sous-thématiques faisant l'objet des sous-commissions. Les associations étaient invitées à s'inspirer de ces trois sous-thématiques, mais la proposition de nouveaux projets en dehors de ces sous-commissions était également appréciée.

Les **types de projets visés** étaient les suivants :

- « des projets innovants, des idées nouvelles, qu'il soit question de sensibilisations, de recherches-actions, de projets concrets et de terrain qui apportent des propositions de solutions aux inégalités rencontrées (dans la thématique proposée), de projets qui favorisent le changement des mentalités par rapport à la (...) ».
- Une attention particulière était donnée aux projets proposant une diversité du public cible, par exemple un projet ayant une approche particulière pour les doubles discriminations.
- mis en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles soit sur l'entièreté du territoire avec une couverture large: Hainaut, Bruxelles, Liège, Province du Luxembourg, etc., soit à un niveau plus local (communal et/ou quartier).
- avec les modes d'action diversifiés : projet pilote, études, recherches actions, formations, animations, outils pédagogiques.

Les **acteurs éligibles** étaient : tout organisme public, association sans but lucratif ou association momentanée œuvrant directement ou indirectement sur le terrain des droits des femmes, de l'égalité hommes-femmes, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations.

Un travail en réseau ou en partenariat entre organisations d'objet ou de nature différents est considéré comme un élément positif.

Étaient exclus de fait tous les organismes (sociétés, entreprises, consultants,...) relevant du secteur marchand, ainsi que les personnes physiques.

La **date de lancement**, tout comme la **durée des appels à projets** (délai mis à la disposition des associations pour déposer un dossier) et la **durée maximale de réalisation des projets**, étaient variables en fonction des années :

Année	Date de lancement	Date de remise des dossiers	Durée maximale de réalisation des projets*	Date de clôture des projets
2015	26 mai 2015	15 juin 2015	10,5 mois	30 juin 2016
2016	18 mars 2016	22 avril 2016	12,3 mois	30 juin 2017
2017	27 mars 2017	5 mai 2017	11 mois	30 juin 2018
2018	29 mai 2018	2 juillet 2018	10 mois	30 juin 2019
2019	18 février 2019	17 mars 2019	13,5 mois	30 juin 2020

* les appels à projets indiquent que « Les projets débiteront au lendemain de la notification de l'attribution du projet pour se terminer au plus tard le ... ». Deux mois ont été comptés entre la date de remise des dossiers et la notification pour déterminer la durée maximale de réalisation.

En 2016, 2017 et 2018, un rapport intermédiaire à mi-parcours était demandé, portant sur l'état d'avancement du projet et le planning de réalisation adapté le cas échéant.

Les **budgets** octroyés visaient le financement de la réalisation du projet, en ce y compris les frais relatifs à la phase de préparation du projet, pour autant que le projet ait été sélectionné, et non pas le fonctionnement structurel de l'organisme.

La **sélection des projets** s'effectuait en deux phases :

1. Double analyse des dossiers : par le Cabinet de la Ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances et par la Direction de l'Égalité des Chances en fonction des critères de sélection suivants, annoncés dans l'appel à projets :
 - la pertinence, la cohérence, la qualité du projet présenté (objectifs poursuivis, méthode, définition des étapes et des conditions de réalisation, publics-cible) ;
 - la faisabilité du projet, c'est-à-dire l'adéquation des moyens par rapport aux objectifs poursuivis ;
 - le caractère novateur du projet ;
 - L'originalité des ressources mises en œuvre par le projet (personnes qui y sont associées, outils de communication utilisés, etc.) ;
 - la valeur ajoutée du projet par rapport aux outils déjà existants en matière d'égalité hommes-femmes au travail, développés ou soutenus par les pouvoirs publics ;
 - l'expérience dans le domaine de l'égalité hommes-femmes au travail ;
 - la qualité de l'organisation et du déroulement (coordination, suivi, déroulement, définition des étapes, adéquation des budgets et objectifs, évaluation ...) ;
 - la qualité des partenariats (collectivités locales, partenaires sociaux, secteurs de la vie sociale, cofinancements éventuels,...) ;
 - l'implication de l'organisme soumissionnaire dans la réalisation de l'action ;
 - la prise en compte du gender mainstreaming (intégration de la dimension de genre) dans la conception et la mise en œuvre de l'action ;
 - le public cible visé avec une plus-value pour le public faisant l'objet d'une double discrimination
 - la présentation d'un budget précis et d'un mécanisme de suivi clair.
2. Sélection des dossiers par le cabinet de la Ministre des Droits des femmes sur avis de la Direction de l'égalité des chances : concrètement, un Comité de sélection, composé du cabinet de la Ministre

et de la Direction de l'Égalité des Chances était organisé en vue d'effectuer les propositions qui étaient ensuite soumises pour décision à la Ministre.

Le nombre de dossiers déposés et de dossiers sélectionnés, le budget provisionné pour l'ensemble de l'appel à projet, le budget global demandé pour l'ensemble des dossiers déposés et le montant global octroyé par année sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année	Budget provisionné	Nbre de dossiers candidats	Budget global demandé	Nbre de dossiers sélectionnés	Budget global octroyé
2015	300.000 €	50	1.048.432 €	23	265.200 €
2016	250.000 €	64	1.186.119 €	31	250.000 €
2017	300.000 €	59	1.212.501 €	16	343.000 €*
2018	300.000 €	53	1.176.794 €	30	374.000 €**
2019	400.000 €	43	Non disponible	25	377.700 €

* En 2017, 11 projets ont bénéficié des 300.000 € provisionnés pour l'appel à projets Alter égales. Un projet a bénéficié de 20.000 € dans le cadre des crédits facultatifs « Droits des femmes » et 4 projets ont bénéficié de 23.000 € sur les crédits facultatifs « Violence à l'égard des femmes ».

** En 2018, 21 projets ont bénéficié des 300.000 € provisionnés pour l'appel à projets. Quatre projets ont bénéficié d'un total de 27.000 € dans le cadre des crédits facultatifs « Égalité des Chances » et 3 projets ont bénéficié de 36.000 € sur les crédits facultatifs « Violence à l'égard des femmes ». Deux dossiers ont été financés, à hauteur de 11.000 € dans le cadre de l'appel à projets « Sort et mixité ». Un dossier (3000 €) a été financé sur les crédits « Jeunesse ».

II. Contexte de l'évaluation et méthodologie

1. Contexte de l'évaluation

La présente évaluation a été demandée oralement par la Ministre en charge des droits des femmes en date du 2 décembre 2019, à la directrice de la Direction de l'Égalité des Chances et au directeur général adjoint du Service général du Pilotage et de Coordination des politiques transversales (SGPCPT). Cette demande a été confirmée par une note verte datée du 20 décembre 2019.

Il a été décidé en interne que la Direction de l'Égalité des Chances s'adjoindrait l'appui du Service de l'évaluation des politiques publiques. Concrètement, la présente évaluation a été réalisée par :

- Alexandra Adriaenssens, directrice de la Direction de l'Égalité des Chances
- Myriam Wezel, coordinatrice du Service de l'Évaluation des politiques publiques
- Matthieu Veinstein, collaborateur au Service de l'Évaluation des politiques publiques

La note du 20 décembre 2019 précise : « *Il s'agit d'une évaluation générale sur l'ensemble du dispositif, reprenant les différents avis du secteur, sur les points positifs et négatifs, ce qu'il faut absolument garder ou supprimer, les pistes d'amélioration, les nouvelles idées, les suggestions pour la répartition des subsides, etc.* ».

On notera également qu'en vue de répondre à une question orale de la députée Anne-Catherine Goffinet, relative à Alter Egales et à la mise en place des Assises des droits des femmes, les éléments suivants avaient été communiqués en date du 10 octobre 2019 au cabinet de la Ministre par la Direction de l'Égalité des Chances :

A ce stade, nous pouvons déjà relever :

- *l'Assemblée en tant que telle (annuelle) : était intéressante et a constitué une grande première en matière de Droits des femmes en FW-B. L'aspect participatif nécessiterait cependant d'être développé.*
- *la mise en place de sous-commissions thématiques a bien fonctionné. On regrettera que les recommandations émises n'aient pas pu être portées plus avant auprès des entités compétentes (région, fédéral).*
- *l'appel à projets : un nombre important de projets ont été menés autour de 5 thématiques :*

- 1/ Le droit à l'égalité au travail*
- 2/ Le droit à disposer de son corps*
- 3/ Le droit à être représentée*
- 4/ Le droit à l'intégrité physique et psychique*
- 5/ Le droit à ne pas être stigmatisée*

Certaines des thématiques portées étaient hors du domaine de compétences de FW-B (par ex. : l'égalité salariale, etc.). Aussi, des questions d'égalité relevant des

compétences propres à la FW-B, telles que l'enseignement, par ex., n'ont que peu été travaillées.

La DEC regrette que les outputs (publications, rapports de recherche, outils d'animations, etc.) produits par les acteurs de terrain n'aient pas pu, faute de ressources humaines, être valorisés et diffusés plus amplement par la FW-B.

- *Une attention particulière devra être portée à la liste des associations invitées. Nombre de nouvelles associations se sont créées ces dernières années, tant dans la mouvance du mouvement MeToo qu'au niveau multiculturel. De nouveaux modes de fonctionnement des acteurs, hors asbl, tels le Collectif 8 mars, ont également émergé.*

2. Méthodologie

La présente évaluation a été effectuée en plusieurs phases :

- Analyse de documents
- Entretiens exploratoires avec le secteur associatif
- Entretiens avec l'Administration
- Questionnaire en ligne adressé au secteur associatif

2.1. Analyse des documents

Les documents suivants ont été analysés :

- Communiqué de presse du 21 mai 2014 : [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/ CP Les associations de femmes se mobilisent pour un Ministère des Droits des Femmes en Belgique-2.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/CP_Les_associations_de_femmes_se_mobilisent_pour_un_Ministere_des_Droits_des_Femmes_en_Belgique-2.pdf)
- Note présentant les « Missions et modalités de fonctionnement du futur Ministère des Droits des Femmes » <http://www.viefeminine.be/spip.php?article2911>
- Note d'orientation politique 2014-2019 présentée par la Ministre en charge des Droits des femmes au Gouvernement de la Communauté française, intitulée « Egalité réelle entre hommes et femmes : plus de droits pour celles qui en ont le moins ! », 19 novembre 2014.
- Rapports annuels présentant les recommandations Alter égales, couvrant les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
- Appels à projets Alter égales annuels 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.
- Communiqués de presse de la Ministre I. Simonis dans le cadre d'Alter égales et de la politique Droits des femmes de 2014 à 2018.
- *FlashGov* relatifs aux décisions du Gouvernement de la FW-B dans le cadre d'Alter égales
- Invitations aux Assemblées annuelles Alter égales pour les années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.
- Procès-verbaux des Comités de pilotage pour les années 2014 à 2019.

2.2. Rencontres exploratoires avec le secteur associatif

9 rencontres exploratoires, d'une durée d'une heure trente à deux heures, ont été menées avec des représentantes du secteur associatif.

Les objectifs de ces rencontres exploratoires visaient à échanger sur :

- les objectifs d'Alter égales (les objectifs ont-ils été atteints ?)
- les résultats obtenus lors de la précédente législature
- points forts / points faibles du dispositif ?
- les améliorations qu'il serait intéressant d'apporter pour la présente législature (qu'envisageraient-elles comme suite du projet ?)

• **Organisations membres du comité de pilotage :**

Des rencontres ont été effectuées par les représentantes des 3 associations faisant partie du Comité de pilotage d'Alter égales :

- Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) : Viviane Teitelbaum (ex présidente) et Sylvie Lausberg (présidente)
- Femmes prévoyantes socialistes (FPS) : Carmen Castellano (ex-secrétaire générale) et Noémie Van Erps (secrétaire générale faisant fonction)
- Vie féminine : Hafida BACHIR (ex présidente, actuellement secrétaire politique)

• **Autres organisations ayant participé / ou pas au dispositif :**

Des entretiens exploratoires ont été organisés avec des représentantes d'associations ayant participé, ou n'ayant pas participé à un des aspects du dispositif (Assemblée plénière, sous-commissions, appel à projets) :

- Collectif Femmes et santé : Manoë Jacquet, coordinatrice ;
- Le Monde selon les femmes et Réseau FACE : Pascale Maquestiau ;
- Synergie Wallonie pour L'Egalité entre les Femmes et les Hommes : Reine MARCELIS ;
- Arab Women's Solidarity Association (AWSA) : Alicia Arbid.

2.3. Rencontres avec l'Administration

Deux rencontres ont été menées au sein de l'Administration (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- avec deux attachées de la Direction de l'Egalité des Chances, ayant pris en charge la gestion administrative (rédaction des pv des sous-commissions, apport de contenus, etc.) et logistique (inscriptions, réservation de salles, etc.) des sous-commissions et l'analyse des dossiers entrant dans le cadre des appels à projets.
- Avec une ancienne membre du cabinet de la Ministre des Droits des femmes, en charge de Alter égales pour les années 2015 à 2018, Barbara Brunisso.

2.4. Questionnaire adressé au secteur associatif

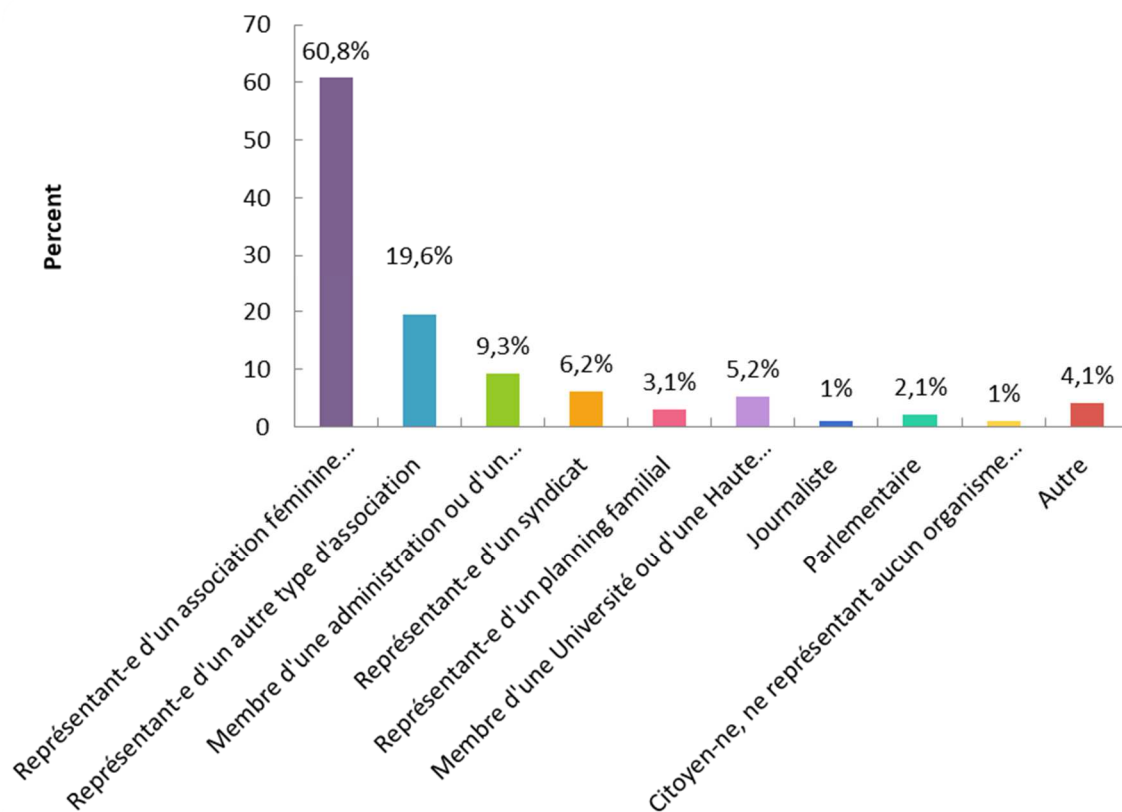
Un questionnaire (en annexe 2) a été adressé le 9 janvier 2020 sous format électronique à un listing reprenant 783 contacts, parmi lesquels :

- les personnes invitées dans le cadre des Assemblées générales, en ce y compris les 90 députés et députées du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles conviés.
- les personnes ayant participé à au moins une des douze sous-commissions organisées dans le cadre de Alter égales
- les personnes et associations ayant participé à au moins un appel à projets.

Ce questionnaire s'adressait aussi bien aux personnes ayant participé à un des aspects du dispositif qu'aux personnes n'ayant participé à aucun aspect du dispositif.

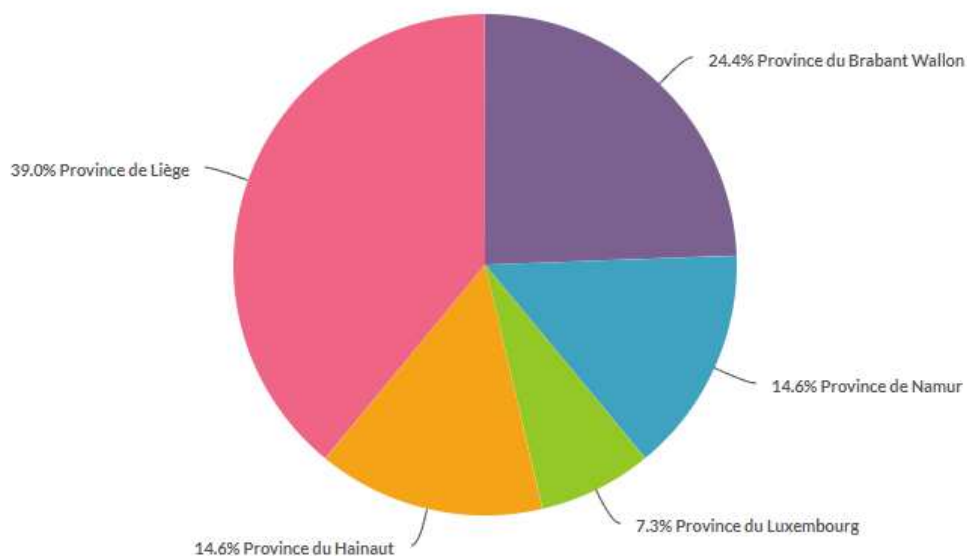
Le questionnaire se divise en 4 sections. La première porte sur le cadre global d'Alter égales, la seconde sur les Assemblées participatives, la troisième sur les sous-commissions thématiques et la dernière sur les appels à projets.

A la date de clôture du questionnaire, le 22 janvier 2020, 134 personnes avaient répondu au questionnaire ; 97 complètement et 37 de manière partielle. Nous ne reprendrons dans nos analyses que les valeurs correspondantes aux 97 questionnaires entièrement complétés. La plus grande majorité des répondant-e-s sont issu-e-s des associations féminines/féministes.



19,6% (19/97) des répondant-e-s sont issu-e-s d'un autre type d'association, parmi lesquels 5 représentant-e-s d'associations travaillant sur des questions d'interculturalité, 2 d'associations actives sur les droits des personnes LGBTQ, 2 d'associations culturelles.

58% des répondant-e-s sont localisé-e-s en Région Bruxelles-Capitale et 42% en Wallonie. La répartition par province s'effectue comme suit :



Le profil des participants et participantes à l'enquête reflète, selon les informations dont dispose la Direction de l'Égalité des Chances, assez fidèlement la participation au dispositif Alter égales.

83 répondants à l'enquête, soit 85,6%, ont participé à au moins un des trois volets du processus participatif de l'Assemblée des femmes "Alter égales" (Assemblée plénière annuelle et/ou sous-commissions et/ou appels à projets) :

- 58 (69.9%) ont participé à une ou plusieurs Assemblée(s) annuelle(s)
- 57 (68.7%) ont participé à une ou plusieurs sous-commission(s)
- 49 (59%) a déposé au moins un dossier dans le cadre d'un appel à projets (qu'il ait été financé ou pas)

III. Résultats de l'évaluation

Les présents résultats sont issus à la fois des interviews individuels réalisées sous forme d'entretiens et des réponses apportées au questionnaire en ligne.

L'intégralité des réponses complètes apportées au questionnaire en ligne se trouve en annexe 3.

1. Conditions de mise en œuvre de l'assemblée plénière

1.1. Participation

Une liste d'associations invitées avait été effectuée en 2014, par le cabinet de la ministre en charge des Droits des Femmes, en collaboration avec la Direction de l'Égalité des Chances, reprenant 679 contacts issus d'un grand nombre d'associations féminines et féministes et de l'ensemble des parlementaires de la FW-B⁴. Cette liste a été actualisée au fur et à mesure de la législature, notamment avec les personnes participant aux sous-commissions et n'ayant pas été reprises dans la liste initiale.

Si nous n'avons pas la liste des personnes et associations participant aux Assemblées plénières, différentes personnes ressources indiquent qu'une centaine de personnes a participé à chaque Assemblée ; la salle plénière du Parlement de la FW-B étant toujours complètement remplie.

Peu de député-e-s participaient, même si certain-e-s, particulièrement intéressé-e-s, participaient aux travaux. Pour la première Assemblée, le président Courard est venu introduire la matinée.

1.2. Causes de la non-participation

Certaines personnes ressources pensent qu'il était plus intéressant de participer aux sous-commissions (plus structurées sur du contenu et animées par des associations de terrain), et que certaines associations, impliquées à ce niveau, ne participaient pas aux assemblées plénières.

1.3. Présentation des recommandations

Le taux de satisfaction vis-à-vis de la présentation des recommandations issues des travaux des sous-commissions lors des assemblées plénières approche les 100% (52/56) des répondant-e-s.

Il est intéressant de constater que malgré la « mode », voire les injonctions au « tout en version électronique », aucun-e répondant-e n'a marqué d'insatisfaction quant à la distribution, en version papier, des rapports présentant les recommandations.

⁴ On notera qu'à un moment, les parlementaires ont été supprimés de cette liste, à l'exception de ceux et celles qui avaient participé.

1.4. Vote des thématiques traitées l'année suivante

76,8% (43/56) des répondant-e-s au questionnaire ont apprécié avoir la possibilité de voter pour la thématique qui serait traitée l'année suivante.

Dans le cadre de Alter égales, chacun-e pouvait voter, qu'il/elle représente une association ou non. Si cette modalité était pertinente pour 84,2% (48/57) des répondant-e-s, des propositions Alternatives de modalité de vote ont été proposées :

- 43.9% estiment qu'il faut donner le même poids au vote de chaque association : une association = une voix
- 10,5% estiment qu'il ne faut donner un droit de vote qu'aux associations féminines et/ou féministes.
- 28,1% estiment qu'il faut donner un poids prépondérant aux associations féminines / féministes par rapport aux autres types d'associations.

Un nombre important de commentaires ont été effectués à l'occasion de l'enquête concernant les modalités de vote (cfr questionnaire).

Le vote s'effectuait via l'installation électronique de vote du parlement. La volonté du cabinet était de montrer comment on votait au parlement, mais la procédure a dysfonctionné à de nombreuses reprises.

Par exemple, comme le rappelle l'une des participantes : *« elles votaient pour toutes les thématiques. Il y avait des incompréhensions par rapport au système de vote. Elles étaient d'accord sur toutes les thématiques et donc elles votaient pour toutes mais en fait il fallait voter « non » pour toutes sauf celles que l'on voulait voir l'année d'après. »*

Par ailleurs, les modalités de vote (qui peut voter), ont pu donner l'impression d'un système assez peu réfléchi. Il faudrait, a tout le moins, une adhésion assez large sur les modalités retenues. Faut-il que chaque personne présente vote, qu'il y ait un vote par association représentée, etc. ? Ce consensus serait important au vu de l'objectif de faire participer les associations au vote et à la décision.

Efficacité en termes de priorisation des thématiques :

Certaines personnes ressources font remarquer qu'un inconvénient important du principe retenu (vote de la thématique annuelle de l'année suivante) pouvait conduire à choisir une thématique indépendamment des priorités politiques. Cette question, si elle amenait des frustrations, pouvait dès lors amener à s'interroger sur les modalités de vote (qui peut voter)...

Ainsi, comme le précise l'une des actrices du dispositif : *« Dans la question du choix, il y avait toute une série de femmes qui voulaient absolument travailler sur « le travail », donc ça a été ça, mais est-ce que c'est la priorité ? Le processus était peu transparent et arbitraire. S'il y avait trois personnes par assoc, elle avait trois voix. Toute personne votait, même celle qui était en dehors d'associations ».*

Une autre personne ressource se souvient : *« Il y a eu une déception dans le chef de beaucoup d'association, au moment où elles ont voté le droit à être représentée, alors que, vu le timing politique, la possibilité de présenter au fédéral, c'aurait été plus pertinent de travailler au droit*

à disposer de son corps. » Et une autre de dire : *le vote cassait parfois notre stratégie pour l'année d'après.* »

1.5. Dynamique participative : modalités de prise de parole par quel type de participant

Si la plus grande partie des participant-e-s se disent satisfait-e-s des modalités de prise de parole lors des Assemblées (70.2%), le sentiment d'avoir eu l'occasion de faire entendre leur voix, ou celle de leur association/organisation, lors des Assemblées, on ne peut négliger le fait que beaucoup estiment que ces demi-journées étaient trop courtes pour consulter efficacement les participant-e-s, rassemblaient beaucoup de personnes sur un temps trop court, n'étaient pas assez inclusives pour les personnes peu habitués à s'exprimer en public et que les grandes structures étaient trop présentes, notamment en terme de participant-e-s.

Un moment charnière permettant une mise en commun et du réseautage (informel) :

Comme le rappelle l'une des associations interviewées, *« cette réunion annuelle c'était l'occasion de parler des résultats de l'année d'avant, de ce qui a été produit, de voter la nouvelle thématique mais aussi de discuter enfin normalement... »*

Une modalité d'animation propice à la dynamique participative ?

L'une des personnes ressources évoque la principale difficulté rencontrée : *« C'est une assemblée, donc l'idée c'est qu'on intervient, et à part ce vote, il n'y avait pas vraiment c'est-à-dire que la manière dont ça a été conçu, les retours ne permettait pas qu'il y ait une réelle discussion dans l'assemblée, par exemple sur ce qui a été produit et sur ce qu'elles attendaient. »*

Une autre association met en avant un même type de considération : *« Ex cætera, ce fut parfois un peu lourd. On pourrait trouver une manière de faire un retour de manière plus originale. Mais ils essayaient de faire ça de manière relativement courte. La difficulté aujourd'hui : s'accorder là où on n'est pas d'accord. »*

Une dynamique inclusive ?

La dynamique participative ne s'est pas mise en route d'emblée. Les petites structures ont mis du temps à trouver leurs marques. Comme le rappelle l'une des pilotes, elle a entendu le reproche, lors de la première assemblée et revenu ensuite sur les trois années suivantes, que les petites associations de terrain n'avaient pas été suffisamment interpellées au niveau de la plénière. Cette personne indique avoir alors cherché à clarifier les rôles. En particulier que pour son "mandat Alter égales", elle n'était pas là en tant que « mouvement », mais pour représenter l'ensemble des associations.

Certaines petites structures ont ainsi exprimé le fait que *« ce sont toujours les grosses structures, qu'on met, qui pilotent. Alors que nous, les petites, on a aussi des choses à dire. »*

1.6. Dimension réseautage

Cette dimension est sans conteste un des aspects positifs le plus mis en évidence, que cela soit lors des entretiens ou de l'enquête en ligne. 92,9% (52/56) des répondante-e-s à l'enquête se disent (très)

satisfait-e-s d'avoir pu rencontrer d'autres acteurs/trices et/ou associations dans le cadre de l'Assemblée plénière. Cet aspect a été relevé également dans l'ensemble des entretiens.

Dans le même cadre, 80% (44/55) des répondant-e-s se disent (très) satisfait-e-s de la réception qui suivait les Assemblées.

Un lieu d'échange et de rencontre entre les différentes associations semble être une nécessité et la facilitation en est fortement appréciée.

L'assemblée plénière permet à de nombreuses associations de se trouver réunies – y compris pour des associations qui n'ont pas participé aux mêmes sous-commissions.

L'une des personnes ressources met en avant que l'assemblée plénière était un moyen de découvrir de nouvelles associations et qu'elle y a découvert de nombreuses associations qu'elle ne connaissait pas.

Rappelons qu'Alter égales a produit des effets positifs, en particulier parce que des projets ont pu être initiés / développés en-dehors d'Alter égales, à partir des rencontres qui ont eu lieu.

Le lieu est donc important en cela, même s'il pourrait y avoir une réflexion sur le meilleur moyen d'en tirer parti (cf. point précédent).

1.7. Dimension symbolique de reconnaissance par le pouvoir politique

En lui-même, le dispositif table sur la possibilité d'une écoute et d'une disponibilité, de la part de l'administration et du politique, vis-à-vis de personnes ayant une grille de lecture féministe. Il y a, a priori, une symbolique, la reconnaissance du bienfondé des revendications, avec l'institutionnalisation d'un lieu d'écoute.

L'assemblée, présidée par la Ministre, incarne cette reconnaissance symbolique. L'une des participantes se rappelle : « *de la première assemblée, avec les femmes qui étaient très contentes de pouvoir être là, avec une ministre...* ». Les interventions de la Ministre ont été appréciées par 66,1% des répondant-e-s à l'enquête.

Les propos des personnes ressources donnent à penser qu'il s'agit là d'un enjeu important pour les associations, qui par ailleurs travaillent souvent dans des conditions précaires. Il y a une relativement grande satisfaction qui s'exprime à ce propos.

L'un-e des témoins, rappelle : « *... Et dimension réelle : les députés reconnaissent l'existence d'Alter égales. On l'a fait au parlement pour que ça ait un poids, une visibilité, cela a bien fonctionné. On voulait faire Alter égales, au départ, avec les députés, puis on a vu que la première assemblée, il y en a qui sont venus, mais ils ne venaient pas tout le temps, ou via leur attaché parlementaire. Mais on en parlait souvent, en tout cas dans les questions parlementaires cela revenait souvent.* »

2. Conditions de mise en œuvre des sous-commissions

2.1. Participation

Type de participant-e-s :

Le politique :

Dans la première expérience d'Alter égales, la participation des mandataires politiques au dispositif a été davantage promue au niveau de l'Assemblée plénière qu'au niveau des sous-commissions.

Une personne ressource, qui a été active dans l'élaboration du dispositif, rappelle : « *on a invité uniquement les associations, pas les politiques. Parfois il y avait des politiques mais qui étaient dans une association, donc ils avaient l'information. Mais on ne les avait pas invité directement, on n'invitait que les associations pour les sous-commissions. Car s'il y avait eu plusieurs parlementaires autour de la table, on pouvait craindre que la parole soit moins facile.* »

Les associations :

On retrouve pour ce volet du dispositif une tension qui concerne l'ensemble du dispositif, entre la tentation d'ouverture à un ensemble vaste d'associations et un souci de ne pas perdre certaines priorités féministes en termes de droits des femmes.

Une association témoigne : « *La sous-commission dans laquelle j'ai travaillé... c'était sur l'implication des jeunes femmes féministes dans les mouvements féministes, et là, ça a été vraiment une ouverture à d'autres collectifs qui n'étaient jamais vraiment venus, qui dès le départ n'ont pas été pensés non plus, enfin, elles n'avaient pas connaissance de la commission Alter égales (...) [la co-pilote] a beaucoup remis en question le dispositif, on a beaucoup rediscuté ce dispositif en termes de quels publics, qu'est-ce qu'on peut faire avec,...* »

Une autre association abonde dans le même sens : « *La sous commissions avait pour but de connaître ou prendre connaissance des groupes de femmes qui s'activent de manière un peu informelle, etc. Et donc ça a amené à dire, quel collectif de femmes on pourrait inviter et donc par leur implication, c'est se dire pourquoi ces jeunes femmes-là ne se retrouvent pas dans les listings, pourquoi elles n'étaient pas là à Alter égales...* »

Par contre, une autre association se montre plus critique : « *Je suis à la fois ravie que le féminisme s'élargisse. Je vois une évolution des jeunes quand on vient leur parler du féminisme par rapport à il y a 10 ans. Il y a eu plein de choses, c'est très positif. Mais parfois c'est délicat, on n'est pas tous féministe comme ça, il y a des réflexions de fond et des comportements qui doivent suivre aussi.* » Mais elle précise par ailleurs : « *ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent et je pense que ça serait bien d'aller interpeller d'autres personnes qui en plus maintenant marchent sur ces sentiers-là, qui veulent faire du féminisme, mais sans être toujours formées et au courant de ce qu'il y a derrière.* »

Et une autre personne ressource évoque la question des enjeux défendus : « *Association féminines et féministes étaient les cibles mais il y a eu des associations qui n'étaient ni féministes ni féminines, type Espace P (dans un groupe de travail sur la violence faite aux femmes, ce n'était pas très pertinent), etc. qui ont ultérieurement demandé à participer, cela pose question.* »

Les pratiques des sous-commissions ont sans doute varié d'une sous-commission à une autre (en termes d'ouverture / fermeture), et il pourrait être intéressant de mutualiser les points de vue et pratiques, pour enrichir la réflexion commune et voir si une ligne de conduite partagée émerge.

Comme le font remarquer certain-e-s, il semble nécessaire de faire clairement la liste des associations invitées, et qu'elles désignent les personnes qui les représentent : « *On a vu des personnes arriver, qui avaient entendus parler d'Alter égales mais n'étaient pas forcément membre d'une association. Ça pose question, car on peut voir des personnes bloquantes arriver (ça n'a pas été le cas mais ça aurait pu).* »

Il pourrait s'agir de définir les associations concernées et de définir un cadre de participation. Le cas contraire, il serait pertinent de rendre largement publique l'invitation à participer afin de l'ouvrir à toutes associations se sentant concernées.

Nombre de participant-e-s :

La plupart des sous-commissions réunissaient une quinzaine de personnes.

L'une des personnes ressources s'est trouvée dans une sous-commission réunissant une trentaine de personnes et précise que c'est « *déjà bcp pour travailler* ».

2.2. Sous-thématiques

75 % des répondant-e-s à l'enquête étaient satisfaites du fait que trois sous-thématiques aient été définies par type de droit traité.

La plupart des personnes interviewées mettent, pour leur part, en avant le fait qu'il y avait un très grand enthousiasme, une adhésion au fonctionnement, aux sous-thématiques – du fait que chacun-e pouvait choisir parmi les trois sous-commissions proposées celle qui lui plaisait le plus. Si l'on croise les thèmes annuels et trois les sous-thématiques, un champ assez large a été couvert – autour de thématiques centrales des droits des femmes, permettant à de nombreuses personnes / associations de (re-) trouver ses centres d'intérêt.

Une thématique a été relevée comme plus difficile (la prostitution).

2.3. Animation

2.3.1. Animatrices

Il y a un relatif consensus marquant une satisfaction par rapport au travail des principales animatrices, issues de trois grosses associations, comme en témoigne l'une des personnes ressources : « *C'était trois grosses associations. Ça ne posait de problème à aucune association à ce moment-là, à l'époque de Viviane Teitelbaum, de Carmen aux Femmes prévoyantes socialistes et de Hafida Bachir. Trois femmes reconnues pour leur expertise, leur qualité, leur implication... Quelle que soit la mouvance dans laquelle tu es, il n'y avait aucune contestation.* »

Par ailleurs, « *les associations pilote travaillaient aussi sur une thématique avec laquelle elles étaient en lien, parce qu'elles avaient déjà travaillé dessus, ou alors parce qu'elles étaient dans leurs compétences ou leur expertise.* »

Une autre personne plébiscite l'ancrage de terrain des pilotes : « *Pertinent que ça soit animé par une association de terrain, et de se dire que c'est entre nous, qu'on peut aborder les thématiques entre nous aussi.* »

2.3.2. Méthodes d'animation

« *Éducation permanente* »

75,5% (43/57) des répondant-e-s sont satisfait de la méthodologie d'éducation permanente qui fut utilisée.

L'une des personnes interrogées précise cependant : « *la pédagogie était une pédagogie d'éducation permanente, où on fait remonter, donc il y a beaucoup de choses qui apparaissent. C'est pas nécessairement très structuré, donc on obtient quelque chose qui au final n'est pas très construit...* »

Selon cette personne, ce processus a pu aboutir à des résultats peu élaborés, avec des choses générales déjà dites.

Mais le sentiment par rapport à ce que ce type d'animation a pu produire est variable. Une autre personne ressource indique : « *c'était intéressant et on a pu approfondir la question. C'était très développé, chaque fois il y avait des sous-points dans les points, etc., c'était intéressant.* »

Invitation d'expert-e-s

De manière générale les associations témoignent de l'apport d'expert-e-s extérieur-e-s, apportant leur expertise. 45 répondant-e-s à l'enquête sur 57 en ont été satisfaites.

Il y avait par ailleurs, en général, une dynamique visant à inclure le choix des invité-s-s dans la perspective de la sous-commission : « *la première réunion était avec les associations pour savoir ce qu'on allait faire sur la thématique, on invitait les expertes la deuxième réunion.* »

Ainsi, par exemple : « *Il est arrivé que des invitées viennent pour apporter leur réflexion. Des gens de qualité en général, très intéressant.* »

Dynamique participative : modalités de prise de parole par quel type de participant

Comme le rappelle, l'une des personnes rencontrées, « *le processus participatif de sous-commission était très important. C'était un moment fort, pour les participantes, pour se faire entendre. Cela s'est particulièrement vu avec les jeunes féministes. Les « anciennes » associations ont pu découvrir et rencontrer les toutes jeunes associations qui leur étaient inconnues. C'était une opportunité pour les associations de se faire entendre, et ainsi pour se faire connaître.* »

2.3.3. Présidence : binôme cabinet / association faitière

40 répondant-e-s sur 56 (71,4%) des répondant-e-s ont apprécié la présidence des sous-commissions via un binôme « cabinet / association coupole ou grande association ». Sept répondant-e-s sur 56 ne l'ont pas apprécié.

En termes de fonctionnement, selon une des trois associations faïtières, il y avait : « *une ou deux réunions pour mettre en place avec le cabinet la manière dont la thématique allait être abordée, on remettait une première note, le cabinet validait ou pas, puis on allait la présenter à la commission.* »

L'une des personnes ayant participé à l'élaboration du dispositif rappelle : « *l'intérêt d'avoir les coprésidentes qui connaissent le terrain (aussi en lien avec les divergences de vue potentielles au sein du terrain) et le politique, car il fallait recadrer, on ne pouvait débattre non – stop, et ça n'était pas le sujet...* »

Par ailleurs, la charge de travail supposait des ressources. Le CFFB indique à ce propos : « *Il y a des associations comme les FPS ou VF, par exemple, qui ont du personnel et c'est possible pour elles d'assumer. Pour le CFFB, c'est la présidente, et voilà, on n'a pas de personnel. On est bénévole. La question des ressources pour le CFFB va devoir être rediscutée. Structurellement le CFFB est une coupole couvrant aussi VF et les FPS, mais on n'était pas financées.* »

Le sentiment qui se dégage est celui d'un fonctionnement efficace : « *Travail en bonne intelligence, entre copilote, entre pilotage, le cabinet et l'administration, on pouvait compter chacun l'un sur l'autre. Les procès-verbaux, faire venir les experts... le cabinet était très enthousiaste à ouvrir le champ des réflexions.* ».

2.3.4. Travail connexe d'alimentation, de préparation

Le fonctionnement des sous-commissions supposait un travail important de préparation "en coulisse", comme l'illustre ce propos : « *Ca dépendait du sujet et ça dépendait de la thématique. Par exemple, je m'impliquais dans l'alimentation, par exemple quand il y avait des demandes pour dire : est-ce que ça existe, quel est l'outil, est-ce qu'on pourrait apporter, qu'est-ce qui pourrait alimenter la réflexion... Ils avaient l'ambition de faire une brochure spécifique, et puis, en commission ça n'était pas possible et donc elles se sont réunies pour travailler ensemble pour réaliser cet outil...* ».

2.4. Dimension réseautage

La dimension de réseautage donnée par les rencontres en sous-commissions a été fortement – et favorablement - soulevée : les possibilités données de rencontrer et d'échanger avec d'autres acteurs/trices et/ou associations et avec les représentant-e-s de la Ministre en charge des droits des femmes et/ou de l'administration ont été fortement salués. 48 répondant-e-s à l'enquête (sur 57) ont apprécié cet aspect.

Le réseautage induit par le dispositif en a été une valorisation très importante.

Comme l'indique une association : « *rencontrer des partenaires c'est très intéressant.* » Une autre ajoute : « *On peut échanger beaucoup mais c'est toujours bien de voir les liens et les actions concrètes sur le terrain après. Ce qui est plus intéressant c'est de créer directement des partenariats avec des associations.* »

Par ailleurs, c'est l'occasion de réaffirmer les valeurs communes, aspect particulièrement important s'agissant d'un mouvement historiquement fort clivé : « *C'est bien pour rencontrer les partenaires, pour se rendre compte des réalités de chacune, pour voir aussi les points communs, pour revenir vers une approche globale et pas toujours spécifique. Enfin, à la fois il faut être spécifique mais il faut savoir*

garder l'idée de féminisme universel. On sent qu'il y a beaucoup de division interne sur certaines choses et c'est dommage car on avance mieux ensemble. »

Cette mise en réseau a donné lieu à des productions et réalisation communes, y compris en dehors du dispositif Alter égales.

Par ailleurs, cela a sans doute favorisé un apprentissage pour les plus jeunes associations. Une personne indique à ce propos : *« En tout cas pour les jeunes collectifs, pas habitués, qui commencent seulement à répondre à des appels à projets, elles ont peut-être bénéficié des expertises des autres associations. »*. Les jeunes associations trouvaient là un moyen de se faire connaître, comme le précise un autre témoin : *« C'était un moment fort, pour elles, pour se faire entendre. Cela s'est particulièrement vu avec les jeunes féministes. Les « anciennes » ont pu découvrir et rencontrer les toutes jeunes associations qui leur étaient inconnues. »*

L'une des personnes ressources tempère le constat général : *« ce n'est pas mon lieu favori de réseautage, car la participation n'était pas toujours régulière. Il existe beaucoup de réseaux par ailleurs. »*

2.5. Elaboration des recommandations

2.5.1. Modalités

Quel fonctionnement concret ?

Le CFFB relate la pratique qui a été la sienne :

« Une ou deux réunions pour mettre en place, avec le cabinet, la manière dont la thématique allait être abordée, on remettait une première note, le cabinet validait ou pas, puis on allait la présenter à la commission, qui faisait des commentaires, ajouts, etc. Ensuite, on faisait venir un expert ou une experte ou plus. Et on affinait les différentes parties de la note...

La note revenait ensuite au cabinet, qui en collaboration avec les copilotes, finalisait en vue de définir des recommandations que la ministre pourrait porter.

Il fallait présenter des priorités dont la ministre pouvait s'accaparer pour faire à son tour une force de proposition. C'était vraiment dans ce cadre - là qu'on travaillait. Soit pour qu'elle se les approprie soit pour qu'elle les fasse valoir vers les autres niveaux de pouvoir.

La note était présentée en plénière et elle était mise sur le site d'Alter égales comme force de proposition et d'analyse.

Ainsi donc, dans le travail des sous-commissions, il s'agissait de consigner toutes les idées et après c'était plus le rôle des co-pilotes de pouvoir remettre de l'ordre dans les idées, de sélectionner celles qui étaient pertinentes et d'aboutir après sur un document... La Direction de l'Égalité des Chances contribuait à l'élaboration des recommandations. Il y avait des réunions en commissions, puis des réunions en plus petits comités, pour canaliser les revendications et aboutir aux documents. »

Ce fonctionnement a pu varier quelque peu, selon les sous-commissions et avec le temps. Par ailleurs, il pose la question du participatif.

Ce procédé n'est-il pas antinomique avec un processus participatif ?

Pour l'une des personnes interviewées, « *les associations se sont senties impliquées, responsabilisées, reconnues dans leur travail, et c'est très important mais pas après dans le lien avec le politique, dans le lien avec la ministre mais ça s'arrêtait là.* »

Un risque possible serait aussi d'édulcorer certaines revendications dans le processus de "négociation" devant aboutir aux recommandations.

A ce propos, l'une des actrices des sous-commissions témoigne : « *Je laissais un maximum s'exprimer le secteur associatif et j'essayais de recadrer, mais je retournais après vers la ministre pour voir si on allait pouvoir les mettre en œuvre et sinon, les modifier un peu, retourner en commission, donc c'était un peu de la négociation. Les recommandations proposées étaient soumises à la hiérarchie du cabinet, étaient parfois modifiées. La première fois, certaines recommandations avaient été supprimées, ce qui avait mécontenté des asbl. Ensuite, un aller/retour était fait avec la sous-commission avant de finaliser les recommandations. Là ça devenait vraiment participatif. Une fois on n'avait pas eu le temps de cette négociation, et la ministre nous a dit en fin de course, que ça n'irait pas et on n'avait pas le temps de retourner vers la commission.* »

Mais ce risque a pu être perçu comme la contrepartie d'une tentative d'implication du pouvoir décisionnel : « *Le dispositif était assez souple. Mais à la fois encadré. Il laissait aux associations la liberté de choisir la manière d'aborder les propositions.* ». Une autre précise : « *Mais ça ne gênait pas car tout le monde voulait que la ministre puisse s'accaparer les recommandations, les proposer et qu'elles atterrissent.* »

Un fonctionnement efficace ?

Nos témoins pointent généralement l'efficacité de ce fonctionnement, ramassé dans le temps et permettant de conclure dans ce temps court.

Même si l'une ou l'autre interviewée se montre plus critique : « *Mais donc, ça aurait pu se faire tout à fait autrement. Il y avait une idée, une dynamique, mais trop peu de temps pour que ça soit vraiment du travail de fond...* »

2.5.2. Qualité (dont fidélité aux discussions)

Comme nous l'avons signalé plus haut, le fonctionnement adopté a supposé un relais pour "politiser" les idées avancées en sous-commissions, avec un risque d'édulcorer certaines revendications, et une opportunité de les adapter aux négociations politiques.

Par ailleurs, comme le souligne une personne ressource, « *les associations qui n'avaient pas participé aux commissions avaient parfois des frustrations par rapport au document qui avait été émis et sur lequel il n'y avait pas de possibilité de rouvrir la discussion. Associations qui ne sont dans aucune des coupes, qui sont un peu extérieures, qui sont connues pour être toujours controversantes.* »

Si 71,9 % (41/57) des répondant-e-s ont eu le sentiment d'avoir eu l'occasion de faire entendre leur voix, ou celle de leur association, au sein de la (les) commission(s) à laquelle/auxquelles ils/elles ont participé, le taux de satisfaction est moindre pour les deux points suivants :

- 45 répondant-e-s sur 73 (61,6%) ont le sentiment que les recommandations représentent bien leur conception, ou celle de leur organisme, des questions traitées.
- 46 répondant-e-s sur 73 (61,7%) estiment que les recommandations reflètent bien les discussions menées en sous-commissions.

2.5.3. Effets de l'élaboration des recommandations en sous-commissions

Les effets de l'élaboration des recommandations dans le cadre spécifique des sous-commissions ont été rappelés plus haut.

Comme nous l'avons dit, il y a eu une tentative de tenir compte des leviers politiques, dans la finalisation des recommandations.

Un bilan plus précis mériterait d'être fait à ce niveau. Comme l'ont rappelé plusieurs personnes ressources, il n'y a pas eu de visibilité des utilisations politiques.

L'une des personnes associées à ce processus indique : « *Quand on a fait les recommandations, ensuite, on les a axées sur les compétences de la FW-B (1ère fois, emploi, porté vers le Premier ministre et non concluant)* ». Est-ce à dire que ça a été plus concluant après ?

L'une des personnes ressources exprime le doute partagé par d'autres : « *J'ai eu l'impression que c'aurait été possible de faire quelque chose de plus concret des commissions et que ça a porté ses fruits au niveau des réflexions mais moins au niveau des réalisations concrètes.* »

Et une autre de préciser : « *Si c'était à refaire : moins de recommandations, car il y a eu une grande frustration de ne pas voir les recommandations se réaliser.* »

2.6. Organisation pratique

2.6.1. Horaire

48 répondant-e-s sur 57 étaient satisfait-e-s de l'horaire des réunions. 8,8% (5 répondant-e-s) n'en était pas satisfait-e-s.

2.6.2. Nombre

45 répondant-e-s sur 57 étaient satisfait-e-s du nombre de réunion prévues par an (3 ou 4). Six ne furent pas satisfait-e-s.

Certaines personnes ressources ont exprimé le sentiment d'une certaine efficacité du nombre de réunions prévu.

D'autres ont exprimé un point de vue plus ambigu, comme s'il fallait chercher un meilleur équilibre, mais qu'on revenait en bout de course à la solution adoptée : « *C'est vrai que trois réunions, c'est lourd. Mais en même temps, ce n'est pas assez, parce que ça ouvre plein de chantiers qu'il faut pouvoir suivre...* ».

2.6.3. *Suivi administratif : secrétariat, invitation, procès-verbaux*

93,1% des répondant-e-s ont été satisfait-e-s de l'organisation administrative de la réunion. Seul deux répondant-e-s sur 57 ont marqué leur insatisfaction.

Les associations rencontrées signalent l'implication importante et positive de la Direction de l'Égalité des Chances (DEC) et évoquent à la fois l'importance d'un service qui a nourri le processus et sa fonction de secrétariat, assurant le bon fonctionnement du dispositif.

Le rôle ressource de la DEC s'est opéré à plusieurs moments du processus. Un rôle de secrétariat avec l'envoi de l'invitation, inscriptions, sandwiches, rappel de l'invitation, pv, rappel des délais quand des contributions sont attendues. Entre 9 et 12 sous-commissions d'1h30 à organiser par an. Cela prend du temps. « *Le pv, on le fait seul et on le soumet à la présidente qui l'approuve ou qui l'amende.* ». Sinon, l'implication de la DEC a été variable, notamment en fonction des thématiques.

2.6.4. *Lieu*

Sur 57 répondant-e-s, 43 étaient satisfaites du lieu des réunions (Bruxelles), 6 n'étaient pas satisfait-e-s.

2.7. *Autres retombées*

Les retombées se situent surtout au niveau du réseautage, avec toutes les implications que cela suppose.

3. *Conditions de mise en œuvre des appels à projets*

3.1. *Participation*

Un appel à projet sélectif :

Comme explicité dans la description de l'appel à projet Alter égales (cfr supra pages 12 à 14), une cinquantaine d'associations (entre 43 et 64 selon l'année) ont généralement répondu à l'appel à projets tandis qu'une vingtaine (entre 16 et 31) étaient généralement sélectionnées. Cela indique qu'une bonne proportion de projets n'était pas retenue. Alter égales a néanmoins permis la mise en place de 125 projets menés par les associations sur l'ensemble de la législature, pour un montant total de 1.609.900,-€.

Cet aspect mériterait d'être mis au regard du montant alloué pour l'ensemble des associations, même si la sélection a aussi pu opérer en tenant compte de la qualité des propositions.

Il est frappant de constater que parmi les répondant-e-s à l'enquête ayant participé à l'appel à projets, 27/49 ont remis des projets à plusieurs reprises pendant la législature, alors qu'en moyenne, 25 projets ont été sélectionnés par année.

Notons que l'appel à projets n'est pas le seul dispositif de financement disponible. Ainsi, l'article budgétaire 01.01.32 (DO 11), au sein duquel le budget consacré à Alter égales ne représente qu'une partie du budget annuel, permet le financement de projets dans le cadre des droits des femmes et

l'article 01.04.32 permet le financement de projets visant la lutte contre les violences faites aux femmes. L'article 01.02.32 permet quant à lui le financement de projets en matière d'égalité des chances. Il semblerait qu'un certain nombre d'associations ne soient pas informées de ces dispositifs.

Quel objectif quant à la participation des associations ?

L'appel à projets portait sur la thématique annuelle. Les associations pouvaient, soit remettre un projet concernant la thématique générale, soit inscrire leur projet dans l'une des sous-thématiques traitées par les sous-commissions. Dans les faits, la plupart des associations ont proposé des projets liés aux sous-thématiques.

Les associations pouvaient remettre un projet chaque année. C'est ainsi qu'elles ont pu être soutenues pour des projets interconnectés, si elle le souhaitait, plusieurs années de suite.

Une question se pose par rapport au public cible de l'appel à projets. L'appel à projets vise-t-il à soutenir toutes les associations féminines ou féministes, ou vise-t-il principalement à soutenir les associations aguerries à la demande de subvention auprès des pouvoirs subsidiant ?

On pourrait en effet se questionner sur l'accessibilité de l'appel à projets pour toutes les associations (petites, grandes, professionnalisées ou non, etc.). Notons que l'appel à projets ne prévoyait pas d'accompagnement particulier pour les associations moins professionnelles. Comme le relève une personne interviewée : *« face aux réponses à l'appel à projets, parfois peu construites quand elles émanaient de petites associations féminines ou féministes moins professionnalisées, le soutien apporté par l'appel à projet s'est principalement concentré sur les associations ayant l'habitude d'introduire des demandes de subventions et sachant comment valoriser leur projet dans les dossiers. »*

Par ailleurs, l'ouverture de l'appel à projets à des associations non spécifiquement orientées vers des problématiques féministes s'est posé à ce niveau également. Le public cible de l'appel à projet, diffusé par le cabinet de la Ministre et via la newsletter et le site web de la Direction de l'égalité des chances, était les associations féminines et féministes. Il arrivait que d'autres associations, n'ayant pas directement un objet féministe ou d'égalité des femmes et des hommes, répondent également à l'appel à projets.

Une analyse plus approfondie des réponses apportées à l'appel à projets nécessiterait d'être effectuée afin d'approfondir la question de l'accessibilité de ce type d'appels à projets.

La position particulière des associations pilote par rapport à l'appel à projets :

Les associations pilotes qui avaient choisi les sous-thématiques, ayant une expertise dans ce domaine précis, ou y ayant déjà travaillé, étaient en position de remettre des projets sur ces mêmes sous-thématiques. Cela les mettait dans une position avantageuse par rapport aux autres associations.

(Par exemple, durant l'année 2019 traitant du droit des femmes à disposer de leur corps, le FPS a animé une sous-commission portant sur les femmes et le sport, et a été financée pour un projet sur la même thématique. Le CFFB, a lui, durant la même année animé une commission sur un sujet sur lequel il travaillait depuis longtemps et été financé sur un projet également.)

Cependant, étant donné le travail qu'elles fournissaient pour animer Alter égales, cette position avantageuse pourrait être vue comme un juste retour des choses. On ne peut pas leur reprocher d'avoir cherché une cohérence à leurs activités, et une forme de valorisation à un investissement important de personnes membres. Par ailleurs, elles n'étaient pas les seules à déterminer les

thématiques des sous-commissions ; celles-ci étaient déterminées en concertation avec le cabinet et l'administration.

Par ailleurs, l'une de ces associations faïtières témoigne de son souci de ne pas s'imposer, dans le cadre d'une enveloppe fermée assez réduite. Cette association se demande comment se sont faits les arbitrages, pour choisir les projets. Elle exprime que cela a même culpabilisé son association de recevoir 7000 ou 10.000 €, pour faire une grosse campagne, quelque chose d'assez conséquent... L'association ne faisait qu'une demande, plutôt que d'en faire une au niveau de plusieurs régionales (ce qui aurait coûté plus cher)... Elle se rendait bien compte que 300.000, divisé par le nombre de projets financés, ce n'était pas beaucoup ; et que, dans ce cadre, les 7000 demandés par l'association, ça n'était pas négligeable.

3.2. Causes de la non-participation

Notons que 5 répondants à l'enquête en ligne (5,2%) n'ayant participé à aucun des dispositifs mis en place dans le cadre d'Alter égales, auraient souhaité, ou son organisme aurait souhaité, déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets. Pour trois d'entre eux, l'organisme n'avait pas les ressources humaines nécessaires, et pour deux d'entre eux, ils n'avaient pas reçu l'information.

3.3. Modalité pratique

3.3.1. Suivi administratif

La DEC assurait le suivi administratif des projets. Pour certains d'entre eux (3 à 5 par année), un Comité d'accompagnement était mis en place, rassemblant l'association, le cabinet et l'administration).

Lors de la mise en œuvre du premier appel à projet, un rapport intermédiaire précisant l'état d'avancement des travaux, en plus du rapport final ; était demandée aux associations subventionnées. En réalité, l'évaluation intermédiaire n'a pas vraiment été utilisée, que cela soit par le cabinet ou par l'administration. La remise de cette évaluation intermédiaire n'a donc plus été demandée à partir de 2018.

L'une des associations consultées exprime sa satisfaction quant au suivi réalisé : « *Suivi de la part de la DEC apprécié. Personne sensible et une interlocutrice avec laquelle on peut discuter et aidait à identifier des ressources par rapport à des actions qu'on menait pour faire bouger les lignes. Liberté et créativité autre. Exigeant sur la remise du rapport d'activité. Ça ne pèse pas. C'est léger. Pas de procédure trop lourde. Chouette que ça reste souple. Vu ce qu'on reçoit, et ce qu'on a demandé, il y a une adaptabilité.* »

3.3.2. Temporalité

21 des 43 répondant-e-s à l'enquête sur cette question n'ont pu mener leur projet à bien que partiellement en raison du cadre temporel de l'appel à projets.

L'appel à projets était lancé durant le 1^{er} semestre de l'année, parfois avant le démarrage du travail en sous-commissions, et avant la présentation des recommandations, qui avait lieu en fin d'année. Une

quantité importante de projets en lien avec la thématique traitée étaient donc menés pendant la phase de réflexion sur cette thématique, qui pouvait, par ailleurs, aboutir à l'identification d'orientations à prendre aussi bien au niveau associatif qu'au niveau politique.

Les projets de l'appel à projet se clôturent au milieu de l'année (en juin), laissant environ 10 mois à réalisation. Le dernier appel à projets s'étale d'octobre 2019 à juin 2020, ce qui permet aux associations d'exécuter les projets sur une plus longue période (13 mois).

Le caractère annuel des projets implique un sentiment d'urgence d'exécution dans le chef des associations, devant également soustraire au temps de la mise en œuvre le temps de gestion administrative (rédaction et évaluation) des projets.

Le temps de préparation pour répondre est diversement apprécié. L'une des personnes ressources indique qu'un temps trop court pourrait constituer un obstacle pour les associations plus petites disposant de moins d'expérience, de relais et de moyens.

Une association exprime par contre un avis positif : « *Permet de se préparer pour l'appel à projets car la thématique est connue, régularité dans le moment où on reçoit l'appel à projets.* »

3.3.3. Montants octroyés

Les résultats de l'enquête confirment le sous-financement globalisé des projets financés dans le cadre d'Alter égales. 51.2% des répondant-e-s (22) n'ont pu mener que partiellement à bien leur projet, du fait du montant qui leur a été octroyé.

Comme nous l'avons dit, l'enveloppe pour cet appel à projets a généralement été perçue comme limitée, au regard des projets possibles.

Pour les associations, une source de financement est toujours bienvenue, compte tenu de situations généralement précaires.

La nécessité d'une réflexion plus globale

De ce point de vue, plusieurs de nos interlocutrices font valoir la nécessité d'une réflexion plus globale.

Il apparaît nécessaire d'avoir une réflexion méta par rapport au financement des associations au vu des éléments suivants soulevés dans le cadre de cette évaluation :

- beaucoup de bénévolat dans le monde féministe ;
- quid du statut d'une personne qui est engagée pour une période déterminée (par ex. pour réaliser une étude dans le cadre d'un appel à projets) ;
- Certaines associations bénéficient d'une reconnaissance, par exemple en Education permanente, et donc d'un financement structurel permettant des emplois stables, ce qui est beaucoup plus confortable pour elles ;
- la question de la mise en concurrence entre les associations a été soulevée : financer une association coupole revient-il à moins financer ses associations membres, reconnues ou pas ? ;

Un financement limitant les possibilités de valorisation au-delà du « one shot » ?

Plusieurs associations indiquent également la difficulté de trouver les moyens de valoriser les réalisations accomplies dans le cadre de l'appel à projets, ce qui pourrait surtout concerner les plus petites associations. L'une d'elles précise : « *l'appel à projet « le corps des femmes sujet de droit, objet du droit », quelqu'un a été payé pour le faire, elle fait la recherche, mais ensuite, il faut la rendre publique, la diffuser, et pour ça, pas de moyen, par ex., pour faire un colloque... Et ça, ça dépend de l'association (si elle a des budgets ou pas).* »

Le fait qu'il y ait eu un sous-subventionnement des projets financés (cf. budgets octroyés inférieurs à celui demandé), a mis à mal certains aspects des projets. Souvent les crédits n'étaient plus disponibles pour valoriser les résultats d'une recherche, les diffuser, etc. Avec un risque de déperdition du travail fourni.

D'où la revendication : « *Il faudrait analyser le projet et donner de quoi réaliser le projet, mais aussi de quoi ensuite publier ou faire un colloque, ou diffuser. D'avoir le financement complet de ce qui est demandé par rapport à ça.* »

Car, comme nous l'avons dit par ailleurs, les associations expriment l'importance de pouvoir rendre visible et valoriser le travail fourni.

3.3.4. Diffusion/valorisation des projets menés

21 répondant-e-s sur 43 estiment que le résultat de leur projet a été suffisamment diffusé et valorisé mais il/elle aurait souhaité qu'il soit relayé plus largement ou de manière plus visible. 15 répondant-e-s sur 43 sont satisfaits de la diffusion de leur projet.

Par ailleurs, 60 répondant-e-s sur 83 auraient souhaité avoir connaissance des résultats de tous les projets soutenus et réalisés dans le cadre d'Alter égales, et 15 supplémentaires auraient souhaité avoir connaissance de certains de ceux-ci.

Comme nous l'avons dit plus haut, les montants octroyés pour les projets ne permettent pas toujours une diffusion optimale des produits par l'association. En effet, lorsque les montants ne couvrent pas l'entièreté des frais liés au projet, l'étape de diffusion des produits créés est celle qui n'est pas réalisée.

Comme nous l'avons dit, les associations sont dans des positions variables sur ce point. Des associations reconnues dans le cadre d'un décret (d'Education permanente par exemple) s'organisent plus facilement pour assurer l'ensemble des étapes du projet, de l'élaboration jusqu'à la diffusion de livrable, car même si le montant reçu pour le projet ne correspond pas à la totalité du montant nécessaire, elles peuvent prendre en charge les étapes de communication dans le cadre de leur autre subventionnement. Ce n'est pas le cas d'associations qui n'ont pas de financement structurel. D'autant plus que le dernier décret Education permanente insiste sur la nécessité de faire aboutir les projets à des outils concrets et utilisés, ainsi que sur l'importance de réaliser des outils issus d'expérience du terrain (par exemple : des week-ends thématiques avec un public spécifique et limité aboutissent à la création de podcasts comprenant des témoignages et des réflexions diffusés sur le site de l'association, qui seront visibles par les publics n'ayant pas assisté aux week-ends, ces podcasts sont réalisés par des experts externes financés grâce au financement structurel de l'association tandis que les week-ends sont financés par Alter égales).

Comme nous l'avons signalé pour l'ensemble du dispositif, une réflexion sur cet aspect, pour l'ensemble du dispositif, serait nécessaire (Cf. Suivi / bilan et valorisation).

La première année, la DEC a envoyé un formulaire intelligent pour récolter des informations sur les contributions et en faire une analyse. Il s'adressait aux associations, leur demandant ce qui était soutenu, pour quelle somme, ce qui était consultable, à titre gratuite ou payant, etc. Le site internet d'Alter égales a été alimenté grâce à ces informations la première année, mais seule une partie des informations ont été reprises. Ce travail n'a pas été fait dès la deuxième année.

Le site web géré par la cellule de communication du cabinet de la Ministre Simonis avait l'ambition donner une visibilité aux projets et aux livrables (outils pédagogiques, recherches, formation, etc.) et de permettre leur circulation au bénéfice des autres associations. Mais il semble que ce travail fort conséquent n'ait pas pu être mené de manière uniforme durant toute la durée de la législature. La newsletter de la DEC mettait ci et là des projets en avant mais il n'y a pas eu de travail systématique de valorisation des projets.

Pourtant, « beaucoup de choses ont été activées, des choses qui ont été produites, mais elles n'ont pas été valorisées, exploitées autant que ça aurait pu. ».

3.3.5. Sélection des projets

Chaque année, les trois thématiques des sous-commissions faisaient parties intégrantes de l'appel à projets, présentés par un court texte de contextualisation, mais les associations pouvaient déposer un projet en-dehors de ces sous-thématiques. Notons que très peu de projet ne rentraient pas dans les trois sous thématiques.

3.4. Retombées

Les appels à projets ont permis la mise en œuvre d'idées non encore abouties et qui ont pu trouver une concrétisation grâce aux moyens rendus disponibles.

Pour certaines associations, cela a été l'occasion de travailler sur des thématiques qu'elles n'avaient pas spécialement travaillées auparavant.

Le cadre "administratif" semble avoir été apprécié : « *Vient soutenir une action, avec une liberté dans le rendu final ou le résultat proposé, qui permet d'être plus adaptable par rapport à d'autres formes de subventionnement.* »

Une personne ressource précise : « *on fait un appel à projets ou bien pour stimuler qq chose (exemple : des recherches) ou bien c'est pour réguler. Avec Alter égales, a permis de stimuler des choses, a donné envie de développer des projets sur des thématiques spécifiques.* »

Les appels à projet offraient la possibilité d'une cohésion avec les autres volets, ce qui a été un bénéfice découlant du principe d'une même thématique sur l'année.

Par contre, la question se pose de savoir si de nombreux projets ont pu concrétiser, fût-ce partiellement, des recommandations issues des travaux en sous – commission.

La réponse a cette question nécessite une analyse que le calendrier de la présente évaluation n'a pas permis. Mais l'une des personnes interviewées indique : « *par moment il y avait des appels à projets*

qui pouvaient répondre aux recommandations. ». Et l'une des associations semble prendre ce fonctionnement pour acquis : « *Le travail des commissions se poursuit avec la réalisation des projets sélectionnés et subventionnés dans le cadre de l'appel à projets.* »

Par ailleurs, une question qui a été posée est celle de la pérennité de projets qui ont été élaborés / mis en œuvre sur l'année, sachant que le passage à une autre thématique pouvait faire "passer aux oubliettes", pour un moment au moins, les réalisations antérieures.

3.5. Difficultés survenues

Le système des appels à projets comporte en lui-même des limites pour les associations. Il implique une grosse charge administrative. Il ne représente pas la même chose pour les associations reconnues, bénéficiant d'un financement structurel, et celles qui n'ont pas de reconnaissance.

L'une des personnes ressources plaide aussi pour que l'on clarifie les cadres des différents subventionnements et leurs relations, pour que les associations y voient clair dans leurs marges de manœuvre.

4. Conclusions : conditions de mise en œuvre d'Alter-égales communes aux 3 volets

4.1. Choix des piliers de droits

4.1.1. Mode de sélection des piliers de droits

Les piliers de droits ont été définis par la Ministre du droit des femmes en amont du lancement d'Alter égales afin d'avancer dans la concrétisation de la mise en place du dispositif participatif.

Si la grande majorité des répondant-e-s estiment que le choix des cinq piliers de droits proposés est pertinent, 61,5% estiment que la base de travail aurait dû être définie de manière participative, ce qui reflète une véritable demande d'être consulté sur le fond et la forme.

4.1.2. Mode de sélection des sous-thématiques

Les associations pilotes, le cabinet et l'administration définissaient en début d'année, de manière concertée, les trois sous-thématiques qu'elles allaient respectivement traiter en sous-commissions, et qui allaient donc aboutir à des recommandations spécifiques et être suggérées dans l'appel à projets annuel. La répartition des sous-thématiques donnait lieu à une négociation ouverte et équilibrée entre elles, visant à ce qu'elles soient à la fois complémentaires et suffisamment spécifiques. Les copilotes proposaient généralement une sous-thématique qu'elles avaient déjà travaillée auparavant ou travaillaient à ce moment-là.

La définition de sous-thématiques, la volonté d'arriver à des recommandations et le rôle d'initiative des co-pilotes ont apporté, d'après certaines interlocutrices, une structuration bénéfique à la réflexion sur le vaste chantier du droit des femmes.

4.1.3. Pertinence des thématiques

En lien avec les préoccupations des associations :

86,8% (72/83) des répondant-e-s au questionnaire estiment que les 5 piliers proposés intègrent leurs préoccupations en matière des droits des femmes.

Un certain nombre de répondant-e-s au questionnaire (23,2% soit 19/82) estiment que d'autres droits auraient dû être couverts de manière prioritaire. Parmi les propositions de droits qui auraient dû être couverts, on retrouve notamment :

- les femmes migrantes, réfugiées, le droit à l'asile,
- les changements climatiques
- la sécurité sociale et la protection sociale, le logement, le crédit,
- la lutte contre les stéréotypes dans l'éducation, l'enseignement et la formation professionnelle, renforcement de l'éducation des filles, etc.
- le fonctionnement du secteur associatif féministe, sa dispersion, son efficacité, son accès aux ressources financières.

On notera que lors des entretiens, très peu ont mentionné le droit à l'éducation, absent d'Alter égales et constituant un droit fondamental pour les femmes et une des principales compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'analyse des recommandations, ce droit est intégré dans les différentes thématiques, comme par exemple l'éducation des filles et des garçons contre les violences, les stéréotypes dans les médias, etc. Une interlocutrice évoque cependant l'intérêt de travailler des thèmes qui puissent donner lieu à des recommandations ou plans d'actions à destination des acteurs de l'école.

Par ailleurs, plusieurs personnes rencontrées ont évoqué les dissensions apparues entre associations concernant la sous-thématique traitant de la prostitution en tant que violence qui portait en elle-même un parti pris qui n'est pas partagé par toutes.

En lien avec la capacité de porter les thématiques aux niveaux de pouvoir appropriés :

Plus de la moitié des répondant-e-s au questionnaire (53,1%, soit 43/81) estiment que la base de travail d'Alter égales ne doit pas être limitée aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

On retrouve ici différents aspects de la demande initiale d'un Ministère des Droits des femmes :

- les problèmes rencontrés par les femmes pour faire appliquer leurs droits relèvent de tous les niveaux de pouvoir : droits sociaux et droit au/du travail, situations de violence, accès à la santé, aux services de proximité (notamment les places d'accueil de l'enfance ou en maisons de repos), droits liés à la famille, etc.
- les réponses doivent être apportées au niveau le plus haut de l'Etat, par un Ministère capable de pallier à l'éclatement des droits des femmes entre différents niveaux de pouvoir et de compétences.

Cette dispersion des compétences est également avancée par le Ministre-Président et la Ministre en charge des Droits des femmes de la FW-B dans leur note au Gouvernement de la FW-B du 28 novembre

2019 visant la « Demande de création d'une **Conférence interministérielle pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes** » :

Notre structure fédérale représente à la fois une opportunité et un obstacle.

Opportunité, car elle amène chaque communauté, chaque région et l'autorité fédérale à prendre la responsabilité de traduire les engagements en matière de droits des femmes et d'égalité dans les politiques qu'elle décide chacune en toute autonomie. Dans sa Déclaration de politique communautaire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi affirmé sa volonté de mettre en œuvre des politiques fortes et ambitieuses.

Obstacle également, car la fragmentation des compétences risque de générer des réponses politiques incomplètes, et parfois divergentes, à l'égard de ces problématiques majeures. À cet égard, la Déclaration de politique communautaire rappelle notamment la volonté de mener une politique efficace et coordonnée de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Les leviers se situent aux différents niveaux de pouvoir, et ils doivent être actionnés en même temps et dans le même sens pour relever le défi de l'égalité.

C'est la raison pour laquelle il est opportun de solliciter du Comité de concertation la création d'une Conférence interministérielle pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les interlocutrices rencontrées ont, pour la plupart, exprimé la difficulté de porter, au niveau de la FW-B, des piliers de droits relevant de compétences d'autres niveaux de pouvoir, dès lors que l'on agit à partir de recommandations.

D'un autre côté, certain-e-s pointent le fait que la situation des femmes, dépendant d'un ensemble de facteurs relevant de compétences diverses, il est essentiel de pouvoir agir à tous les niveaux. Un levier serait de sensibiliser davantage la classe politique de tous les niveaux de pouvoir, ce qui représente déjà un défi de taille.

D'autres de déduire qu'Alter égales serait avant tout un outil de participation et de concertation entre les associations, le cabinet et l'administration, et qu'il peut laisser à d'autres instances, comme une conférence interministérielle (CIM) l'objectif d'influencer le niveau politique et de pallier le morcellement des compétences en mettant ensemble les services et cabinets concernés.

4.1.4. Temporalité du traitement des thématiques, avantages et inconvénients

59.1% des répondant-e-s (49/83) estiment que le principe de traiter un droit par année est pertinent.

Le rythme de mise en œuvre annuelle des trois volets du dispositif (appel à projets, commissions, Assemblée plénière) était cependant soutenu. Les thématiques étaient votées lors de l'Assemblée plénière à la fin de l'année. Début janvier, les co-pilotes, le cabinet et l'administration définissaient les sous-thématiques et organisaient les travaux des commissions. Les invitations étaient ensuite lancées. Une première réunion des commissions avait lieu avec les associations, une seconde avait lieu avec un expert-e, la troisième avait lieu en juin voire en septembre. Celle-ci aboutissait à la proposition de recommandations au cabinet. Ce dernier les retravaillait avec la ministre, des allers-retours avaient

lieu entre le cabinet et les co-pilotes. Les documents conclusifs des commissions à destination des membres de l'assemblée plénière étaient ensuite finalisés, pour aboutir à la tenue de l'Assemblée plénière en fin d'année.

Toutes ces étapes de travail étaient franchies en temps voulu (mis à part durant l'année 2019, qui vit le calendrier des travaux modifié du fait de la tenue des élections et de la fin de la législature), mais la vitesse de mise en œuvre de chacune d'elle a pu entraîner une difficulté de s'approprier l'ensemble des recommandations. En effet, lors de l'assemblée plénière, les recommandations sur la thématique traitée durant l'année étaient présentées et débattues, et la thématique de l'année suivante était votée consécutivement. Le début de l'année suivante marquait le commencement de la réflexion autour d'une nouvelle thématique. Le cabinet tentait de travailler alors à la dynamique de l'année en cours en même temps qu'au suivi des recommandations de l'année précédente, mais cela était difficilement mené à bien dans la pratique, faute de ressources humaines suffisantes.

L'annualité du traitement des thématiques engendre également une déperdition de certains contenus produits et une difficulté de pérenniser certaines démarches. En effet, le fait de passer d'une thématique à l'autre si rapidement empêche la mobilisation optimale des outils et produits créés l'année N-1 par les associations dès lors qu'elles sont dans la réflexion et la confection d'outils concernant une autre thématique, et que dans un contexte de ressources humaines limitées, elles ne peuvent pas se mobiliser sur tous les chantiers au même moment. Dans ce contexte, les travaux menés par les associations, sur le terrain ou dans le cadre de partenariats, mais aussi par les pouvoirs politiques, sont perçus comme des « one shot », qui ne sont plus exploités par la suite, alors que la problématique, elle, n'est pas réglée et mérite que l'on s'y investisse sur un temps plus long pour en percevoir les résultats⁵.

En revanche, le fait de travailler sur la même thématique lors de la même année facilite la mise en réseau des acteurs féministes autour d'une émulation commune car cela les oblige à avoir le même agenda. La mise en réseau permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de travail et de partenariats et de sortir des clivages ou des piliers traditionnels.

Le déploiement simultané des différents volets du dispositif joue également un rôle fédérateur entre les associations qui réalisent des travaux communs. Cela s'est aussi manifesté dans le cadre de l'appel à projets, lorsque plusieurs associations ou plusieurs régionales d'un même mouvement développèrent des projets complémentaires. Cette complémentarité apporte une plus grande cohérence aux projets et, au niveau des régionales d'un mouvement, elle permet de renforcer des partenariats et de faire des économies d'échelles.

Traiter une thématique par année a posé certaines difficultés dans la gestion des appels à projets par les petites associations. Par ailleurs, les délais de réalisation étaient parfois trop courts pour mettre en place des projets sur des sujets peu habituels (ex : femmes et handicap), et il n'était pas aisé d'élaborer de nouveaux projets chaque année.

⁵ Cette problématique se produit pour toute structure liée à des subsides, lorsque ceux-ci impliquent un enchaînement rapide d'une programmation à l'autre. Les modifications du Décret Education permanente essaient d'y apporter des solutions (programmations pluri annuelles, évaluations pluri annuelles,...).

Ces difficultés engendrées par un travail prévu sur un temps court sont plus prégnantes dans le chef d'associations plus petites, ayant moins de ressources mobilisables en un temps court que les plus grandes structures. Les associations doivent, de plus, à côté d'Alter égales, continuer à remplir leurs engagements découlant de leur insertion dans d'autres cadres de subventionnement.

L'animation des sous-commissions en un laps de temps très court (3 réunions), impliquait également un sentiment d'empressement face à l'ampleur des tâches à réaliser, en commençant par l'installation d'une dynamique de groupe (de 15 à 30 personnes), et l'ouverture de vastes chantiers desquels surgissaient de nombreuses pistes. Il fallait donc sélectionner les pistes à explorer.

L'ordre de succession des travaux (commission, appel à projets, assemblée plénière) ne permet pas une articulation optimale entre les différents volets puisque l'appel à projets, lancé avant la finalisation des travaux des commissions, ne peut pas servir à mettre en œuvre certaines recommandations issues de ces travaux. A l'inverse, les apports des projets ne peuvent pas non plus alimenter les réflexions des commissions, étant effectués en parallèle à celles-ci.

En revanche, le programme de travail pour la législature autour des cinq thématiques étant connu à l'avance, il offrait une structure de travail aux associations féministes et les fédérait, bien que le fait de ne pas connaître l'ordre de traitement des thématiques à l'avance freine leur capacité à anticiper les chantiers à couvrir.

La dernière thématique traitée (droit à disposer de son corps) n'a pu l'être de la même manière que les autres puisque les élections le 26 mai 2019, ont fortement bousculé le calendrier des travaux. Une matinée de réflexion sur la thématique avec les associations sous forme de trois ateliers animés par les copilotes a remplacé l'organisation des commissions s'étalant sur plusieurs mois. En revanche, l'appel à projet a bien été lancé au début de l'année 2019 et court jusqu'en juin 2020, ce qui lui a donné davantage de temps de mise en œuvre que pour les autres appels à projet.

4.2. Comité de pilotage

Une personne ressource ayant participé à l'élaboration du dispositif rappelle : *« le dispositif a été imaginé avec les trois associations du comité de pilotage, elles étaient demandeuses de sous-commissions et de recommandations »*.

Une autre personne ressource fait valoir que le co-pilotage avec un nombre limité d'associations (soit associations coupole ou grosses associations historiques) est nécessaire, même si cela pose une question structurelle. La coupole (CFFB) est mise sur le même pied que les grosses associations historiques, qui sont elles-mêmes coupole (Vie féminine et FPS).

Mais, pour une autre, *« ce sont des grandes associations qui les pilotent et peut-être parfois on peut se sentir noyée par rapport à elles. Réfractaire à un discours normatifs. Vie privé-prof, autonomie par le travail...approche matérialiste. Peut-être que toutes les femmes n'ont pas envie d'y être. »*. Elle se demande si cette configuration n'induit pas à la base une orientation qui se retrouvera dans les propositions en bout de course.

4.3. Participation et causes de la non-participation

Nous nous sommes demandés quelles associations ont participé au dispositif, quelle a été la "couverture" (le « périmètre de participation ») par rapport à la variété d'associations qui existe. Deux dimensions ressortent des discussions que nous avons eues. La première concerne la prise en compte des associations "émergentes". La seconde concerne la prise en compte des associations en fonction du type d'engagement qu'elles promeuvent. Par ailleurs, la participation à Alter égales ne concerne pas que les associations, mais également d'autres types d'acteurs. Quels constats à ce niveau ?

Et par ailleurs, nous nous sommes demandé quels facteurs pouvaient limiter la participation des associations, notamment pour les petites associations de terrain.

4.3.1. *Le périmètre de participation (quelles associations participent ?)*

Une question posée par quelques-unes des personnes ressources est de savoir quelles associations devraient participer aux différents volets du dispositif (assemblée plénière, sous-commissions, projets).

Toujours les mêmes personnes qui participent ?

Au niveau des sous-commissions, et plus largement au niveau du dispositif, plusieurs personnes ressources ont fait le constat que c'étaient souvent les mêmes personnes qui étaient impliquées dans les volets dans lesquels elles étaient impliquées.

Il s'agit très vraisemblablement d'une tendance qui a été à l'œuvre, même si, comme cela a été souligné aussi, quelques petites structures et/ou associations moins connues ont pris part aux discussions des sous-commissions, témoignant d'un certain "renouvellement".

Un enjeu d'un tel dispositif peut être de rechercher une bonne couverture. Par rapport à ça, certains pilotes ont joué un rôle actif pour rechercher une ouverture. Comme le précise l'une des personnes interviewées, « à un moment on voyait souvent les mêmes associations revenir, puis [l'association pilote], lors de la commission qu'elle a animée sur le droit à être représenté, a amené plein de jeunes associations qu'on ne connaissait pas, qui ont intégré le dispositif, c'était chouette. »

Quid des associations qui privilégient d'autres enjeux que le féminisme ?

Par rapport à cette recherche d'une couverture optimale, l'une des questions qui a été soulevée concerne l'implication des associations en fonction des enjeux qu'elles défendent.

Le souci de ne pas « prêcher les convaincus », de renouveler les implications, amène deux types d'attitudes, qu'il faudrait tenter de concilier :

- Pour certaines personnes ressources, il faudrait ouvrir AE à un ensemble plus diversifié d'acteurs, en particulier associatifs, de manière à ne pas se contenter de « prêcher les convaincus ».

Ainsi, l'une des personnes ressources précise : « Sur les assemblées et sur les commissions, j'avais l'impression qu'il y avait surtout les mêmes acteurs-actrices déjà féministes... Et donc pour ne pas prêcher des convaincus, on aurait pu aller chercher certaines autres associations ou institutions qui veulent ouvrir des chantiers féministes et les convier un peu plus à voir comment approcher cela. »

Par ailleurs, certaines personnes ressources ont rappelé que les associations portant certaines revendications ont plus de difficultés à se faire entendre, et qu'elles pourraient bénéficier d'un cadre comme Alter égales. L'une d'elle précise à ce propos : *« Il faut penser aux LGBTQI, aux femmes racisées, qui sont moins bien subventionnés... De même que le système exclut certains publics. Il faudrait aussi penser aux questions d'intersectionnalité dans ces espaces-là. Et aux collectifs moins bien organisés. Renforcer des collectifs plus précaires ou des publics vulnérables. Collectif afro-féministes. Etre attentives à leur représentativité. »*

- D'autres insistent sur l'importance de conserver un moteur « féministe », s'engageant pour les droits des femmes.

En effet, il y a un risque que la spécificité des problématiques féministes soit "noyée" par d'autres types de revendications (de type « diversité », « LGBTQI »). *« Autrement, il faut éviter que d'autres problématiques, même si elles sont par ailleurs importantes, éclipsent la priorité de défendre les droits des femmes. Ce sont ces revendications - là qui doivent prioritairement être entendues et sur lesquelles il faut avancer. Et par ailleurs, au sein même de certaines associations féministes, il est important de stimuler l'engagement féministe, notamment mis à mal par les contraintes du quotidien associatif. »*

Dans la première expérience d'Alter égales, ce principe a pu se traduire par une régulation implicite, tendant à limiter la participation des associations qui n'étaient pas d'abord féministes à certains volets du dispositif. L'une des personnes ressources précise à ce propos : *« Parfois il y avait d'autres associations qui n'ont pas directement un objet féministe mais qui avaient un projet sur cette question, qui voulaient rentrer dans le dispositif. Là, on essayait quand même de rester sur le champ des associations féministes. Mais on ne les empêchait pas de répondre à l'appel à projets. (ex : représentation des femmes dans la culture, on n'allait pas les empêcher de rentrer un projet). »*

4.3.2. Les causes de la non-participation de certaines associations

Le dispositif d'Alter égales visait en principe la participation de toute association féministe intéressée par les problématiques abordées. Cependant, dans les faits, certains obstacles pourraient limiter cette participation. Qu'en a-t-il été ? Les propos tenus par les personnes ressources nous amènent ici à évoquer, d'une part des constats d'ensemble, et d'autre part, les périodes de démarrage et de fin du dispositif qui a couru sous l'ancienne législature.

Dans l'ensemble...

La non-participation aux dispositifs d'Alter égales est expliquée principalement par les répondant-e-s à l'enquête (20/97) soit par manque de ressources humaines, soit par manque de temps à y consacrer.

De manière générale, il semble qu'il y ait eu une bonne participation dans les commissions (mises à part l'une ou l'autre). Cependant, les contraintes de disponibilité peuvent limiter / empêcher la participation de certaines petites structures.

Certes, les sous-commissions et les sous-thèmes ne peuvent pas mobiliser toutes les associations, mais il semble qu'un nombre relativement limité de personnes ait pris part à ce volet du dispositif.

Selon l'expérience d'une personne ressource, les sous-commissions réunissaient environ 15 personnes, souvent les mêmes, qu'on retrouve aux conférences / colloques, etc. Les Assemblées, sans doute aussi en raison de leur fonction de rassemblement, ont réuni plus de monde, autour d'une centaine de personnes selon l'estimation de la DE CET de certaines personnes interviewées.

De fait, la participation suppose un engagement, aussi en termes de ressources, plus ou moins facile à mettre en œuvre selon les associations. L'une des personnes ressources l'évoque en rappelant que « *c'est sur nos heures de travail, quand on va discuter en sous commissions, c'est pendant nos heures de travail. Ça veut dire qu'on n'avance pas sur d'autres choses.* »

Cette difficulté concerne typiquement les associations qui comptent peu ou pas de travailleurs propres à l'association, dont les membres travaillent par ailleurs, et surtout les petites associations éloignées de Bruxelles.

Les modalités pratiques des réunions limitent ou encouragent la participation. Mais il n'est pas évident de trouver des solutions qui arrangent tout le monde. Les réunions à Bruxelles sur le temps de midi permettent par exemples aux membres retraitées de réduire les coûts de transport (billets de train sont moins chers passé 9h30), mais ce cadre limite la participation d'autres catégories de membres.

Les premières années...

Le lancement d'AE a nécessité un certain rodage, en particulier pour identifier et contacter l'ensemble des structures susceptibles de participer.

« Au début, le cabinet et la DEC ont constitué un fichier sur la base d'associations connues / subsidiées. Il a fallu "repêcher" certaines associations qui n'étaient pas identifiées. La note au gouvernement dit bien « Ouvert à toutes les organisations féministes ou de femme qui souhaite s'associer au processus », mais il a fallu communiquer en ce sens. Les pilotes des sous-commissions ont joué un rôle important dans cette démarche, ce qui a été rendu possible par leur engagement. Leur disponibilité (qui tient aussi aux contextes des associations / coupoles) est un élément clé pour renforcer la participation. »

Une clarification était nécessaire, au démarrage, pour que certaines petites associations ne s'auto – excluent pas de l'une ou l'autre partie du dispositif.

« Dans la phase de démarrage une communication est nécessaire vers les petites structures, pour qu'elles comprennent bien leur rôle (et, à la limite, ne s'auto – excluent pas du dispositif). En particulier, certaines petites structures, qui étaient venues à la première plénière, y ont indiqué qu'elles pensaient ne pas pouvoir participer aux débats des sous-commissions ... Or, ça a souvent été redit, que tout le monde pouvait participer aux différentes sous-commissions. Au niveau administratif, apparemment, ça avait bien suivi. Cela tient peut-être à la charge de travail dans les petites associations, qui fait que les personnes ne prennent pas toujours le temps de "décrypter" toutes les informations qui leurs sont communiquées. Le bouche à oreille a pu fonctionner ensuite, et cette difficulté n'est plus apparue à partir de la deuxième année. »

Les dernières années...

L'implication du Gouvernement, partie prenante d'Alter égales, est un élément moteur du dispositif. Si cette implication est limitée, cela a un impact sur l'implication des associations (et à la limite, cela peut limiter la participation).

Le départ d'Isabelle Simonis à la fin de l'année 2018, avant la fin de la législature, est perçu par l'une des personnes ressources comme étant un facteur ayant contribué à un "détricotage d'Alter égales" en fin de parcours. Et les incertitudes sur l'avenir du dispositif, en fin de législature, a également joué sur la motivation des participantes. Selon cette personne, il y a eu notamment, une perte de sens à la participation à l'assemblée plénière, la dernière année.

4.3.3. La participation des acteurs non associatifs

Si les associations féministes et féminines sont un acteur majeur du dispositif d'Alter égales, il est important de rester attentif à la participation d'autres types d'acteurs.

L'implication des mandataires politiques dans le dispositif

L'un des grands enjeux, signalé par les personnes ressources, concerne la participation des mandataires politiques au dispositif.

L'une des personnes ressources évoque le fait qu'ils ont été, globalement, peu présents dans Alet égales : « *Quelques députés sont venus aux plénières...* ».

Il serait intéressant d'objectiver leur participation (pour un bilan de la première expérience) et de réfléchir à une participation plus importante (pour une seconde expérience), d'autant plus que l'élaboration du dispositif tablait sur la possibilité de faire se rencontrer les deux sphères.

L'une des personnes ressources rappelle que « *le lancement a été à l'arrache, il fallait trouver toutes les associations et tous les parlementaires, puisqu'on voulait mélanger les deux.* »

D'autres personnes ressources évoquent les enjeux. Eviter le cloisonnement de certaines associations est important, notamment pour les aider à discerner la portabilité de certaines de leurs revendications, être en mesure de sensibiliser une classe politique souvent fort éloignée des préoccupations féministes, etc. Ainsi, nous reprenons en abrégé les considérations d'une personne ressource : « *Mais, pour les petites structures, pouvoir rencontrer des ho et fe politiques, par ex. des députés lors des assemblées, et discuter – même s'ils relaient leur impuissance parfois - est porteur // idem pour les politiques : rencontrer les asbl féministes leur permet de dépasser leurs craintes, les stéréotypes - idem pour les collaborateurs de cabinet.* »

L'implication d'acteurs "sectoriels" dans le dispositif

Un autre enjeu est d'associer des acteurs susceptibles d'agir sur le phénomène. Et à ce propos, le cas particulier du thème du « traitement médiatique de la violence faite aux femmes » a montré tout l'intérêt d'impliquer les acteurs du champ d'intervention concerné par une thématique.

Sur cette thématique, Alter égales a été un cadre de travail qui a permis de dépasser les limites d'une action qui aurait été réalisée par une association isolément. En effet, Alter égales a offert un cadre légitimant les revendications et a permis une mise en réseau des acteurs susceptibles d'agir sur la problématique. L'association copilote a profité du cadre pour alimenter / amplifier un travail en gestation, en ayant la possibilité de travailler avec des acteurs tels que l'AJP, la RTBF, la Fédération internationale des journalistes professionnels. Il y a eu un apport en termes de réseautage et de

partage de connaissance, mais le partenariat et la participation de ces acteurs aux travaux de la sous-commission a aussi permis de changer les pratiques, et d'obtenir, par exemple, que le traitement médiatique des violences faites aux femmes change.

L'implication d'acteurs issus du "monde académique" dans le dispositif

Dans leur fonctionnement, les sous-commissions avaient aussi la particularité d'inclure, en milieu de "parcours", des interventions d'expert-e-s, en particulier issus du monde académique.

Ce principe a contribué à un brassage de personnes, ayant des optiques différentes, mais réunies à l'occasion des sessions de travail.

Les plénières, vers lesquelles convergeaient les travaux des sous-commissions, ont aussi favorisé ce brassage.

4.4. Dynamique participative pour l'ensemble du dispositif

Plusieurs des personnes interviewées ont souligné l'apport de la première expérience Alter égales, en termes de dynamique participative. Le dispositif (et en particulier les sous-commissions et les assemblées plénières) a permis à des associations de faire entendre leurs voix et que cela converge vers une production commune.

Comme le précise l'une des actrices du dispositif : « ... En tous cas, un aspect positif de ce bilan, c'est que des femmes se sont retrouvées dans une "sphère politique", où elles ont pu exprimer des revendications. » Et de préciser : « cela a permis aux femmes d'être dans la sphère politique, de faire ce travail culturel sur les droits,... »

Le dispositif a permis de renforcer le dialogue entre associations. Comme le rappelle, l'une des actrices du dispositif, qui a animé plusieurs sous-commissions, avoir un espace de dialogue est important. Même elle [qui a pourtant souvent l'occasion de rencontrer des associations] a pu dialoguer avec des associations, avec lesquelles elle n'avait pas l'habitude de travailler. Il a aussi permis un dialogue entre associations, administration et pouvoir politique.

La qualité de cette dynamique participative a été très importante. Même si, comme nous l'avons dit, il reste un doute sur l'utilisation effective, par le politique, des recommandations produites, ce processus participatif a débouché sur des recommandations partagées de qualité, par ailleurs utilisées par le secteur associatif pour la rédaction de mémorandums, pour alimenter d'autres productions...

Cependant, une dynamique participative de qualité, pour précieuse qu'elle soit, n'est jamais gagnée d'avance. Des propos tenus par les personnes ressources sur cette première expérience, nous identifions plusieurs points d'attention.

Dans le rapport entre associations, il est important de clarifier les rôles.

Le dispositif prévoyait une asymétrie de rôles, quelques grosses associations (mouvements ou coupoles) ayant la charge d'assurer le co-pilotage d'une partie du dispositif. Pour résumer le sentiment général des associations consultées pour cette évaluation, il y avait une certaine logique à ce que les grosses associations jouent ce rôle, en raison des ressources dont elles disposaient pour ce faire. Il a pu y avoir une gêne de part et d'autres. Mais finalement, les petites structures ont pu faire entendre leurs voix, et le processus a été effectivement participatif. Comme le souligne une personne ressource

qui a joué un rôle de copilote, il ne serait pas exclu que ce rôle soit tenu par de petites structures, si elles disposaient de moyens pour le faire, voire par des intervenants extérieurs, s'ils en ont les compétences. Quoi qu'il en soit, les premières séances ont commencé par une clarification des rôles de l'ensemble des associations présentes. Une association faîtière, par ailleurs mouvement défendant certaines valeurs et / ou positions, était là en tant que copilote et pas en tant que mouvement. De même, l'une des personnes rencontrées explique qu'elle a été mal à l'aise quant à la légitimité de faire piloter les sous-commissions par 3 grosses associations. Il y avait un risque de confusion pour les associations, notamment en ce qui concerne le financement via l'appel à projets. Certaines associations l'avaient interpellée sur cette question. Il a fallu clarifier et exclure les copilotés du dispositif d'appel à projet, des subsides.

Comme on peut le déduire de certains propos, les copilotés peuvent jouer un rôle actif pour garantir une participation effective de l'ensemble des associations. C'est d'autant plus important que la dynamique participative ne se postule pas, elle se construit. Cela requiert un travail conséquent. Il est alors important qu'ils puissent aussi valoriser leur travail, pour l'association qui les emploie.

L'une des personnes ressources qui a joué un rôle de copilote rappelle, qu'après un moment de réflexion et de doute [légitimité du co-pilotage par associations faîtière ?], elle s'est engagée à être copilote. Mais elle a alors cherché à garantir une participation effective. Par exemple, pour la sous-commission portant sur les jeunes associations féministes, qui n'étaient pas dans le fichier initial d'invitation aux sous-commissions, elle a été les chercher. Par ailleurs, elle a fait en sorte de donner la parole à toutes les associations, sur la base d'un canevas, favorisant la prise de parole. De même, lors de la dernière réunion de la sous-commission, elle informait les participantes de ce qui allait se passer, de ce qu'elle dirait en Assemblée. Elle ne se contentait pas d'envoyer les pv et les invitations. Elle cherchait à favoriser une participation effective, à éviter que l'on ne soit dans l'occupationnel, faute d'avoir créé les conditions nécessaires.

Dans le rapport entre associations participantes et sphère politico-administrative, il est également important de clarifier les rôles.

Un aspect important tient à la clarification des objectifs du dispositif. Pour l'expérience passée, on peut se demander s'il n'y a pas eu une certaine ambiguïté. En effet, l'objectif des associations, au final, étaient que les droits des femmes progressent, dans chacune des matières. Le dispositif devait produire des recommandations. Il tablait sur la portabilité de ces recommandations vers les niveaux de pouvoir concernés, mais cet objectif n'a pas été si évident que ça.

Pour l'une des personnes ressources, l'évaluation de cette politique devrait porter sur les mises en œuvre politiques concrètes et pas sur la capacité de la Ministre à mettre en place un dispositif participatif, c'est un moyen et pas une fin en soi. Sinon, il existe un risque d'instrumentalisation des associations.

Il faudrait aussi éviter de faire de la participation des associations un systématisme, que cela génère une dépense d'énergie inutile et amène une confusion quant aux rôles des uns et des autres ; que l'on en arrive, par effet de mode, à une injonction à la participation.

Le rapport entre associations et sphère politico-administrative étant aussi lié à l'octroi des subsides, il est important de clarifier les attentes et les rôles de manière à scinder clairement la participation et les subsides.

Si l'on en croit l'une des personnes ressources, il est possible que certaines associations aient participé aux sous-commissions davantage pour avoir plus de chance d'être sélectionnées pour l'appel à projets. « *Participer aux sous-commissions leur permettait d'avoir des informations sur l'appel à projets car il arrivait qu'on leur en parle en fin de réunion* ».

On peut supposer que les différents intérêts se soient conjugués, mais il faut créer les conditions pour une participation "saine" des associations aux différents travaux. Eviter aussi qu'elles se sentent contraintes de participer, craignant sinon de perdre leurs subsides.

Enfin, un autre aspect important est de préserver la capacité d'interpellation de chaque association, avec ses spécificités. Un dispositif participatif comme Alter égales ne devrait pas s'y substituer. Comme le souligne une personne ressource, « *il ne faut pas que des lieux de participation comme Alter égales occultent les associations de femmes et leurs possibilités d'interpeller, de manière isolée, ou en plateforme.* » Il faut garder la liberté des associations à interpeller individuellement ou collectivement les politiques, sans que ça les mette à mal.

4.5. Portage des recommandations

4.5.1. Modalités (dont vers quel niveau de pouvoir)

Alter égales a été pensé comme une assemblée d'associations féministes et féminines se regroupant autour de recommandations communes portées par la Ministre du droit des femmes, en tant que porte-parole des associations, vers le niveau de pouvoir approprié.

Comment, dès lors, les recommandations ont-elles été portées vers les différents niveaux de pouvoir durant la législature ?

L'assemblée plénière était en elle-même un lieu prévu pour présenter les recommandations issues des travaux des commissions, aux associations féminines et féministes, mais aussi aux parlementaires de du parlement de la FW-B, qui étaient tou-te-s invité-e-s.

Les associations féminines et féministes y venaient nombreuses. Les parlementaires, cependant, n'y étaient que quelque un-e-s (généralement les mêmes d'année en année). Les recommandations étaient communiquées à cette audience par la voix des organisations copilotes, et transmises en version papier à toutes les participantes sous forme de cahier annuel de l'Assemblée pour les droits des femmes. Ces cahiers constituent à ce jour des outils mobilisés par les associations dans d'autres contextes (cfr section « Effets positifs » infra).

Au-delà de l'Assemblée plénière, les recommandations étaient transmises par écrit aux cabinets des ministres de la FW-B. Des discussions sur certaines recommandations avaient lieu entre les Ministres et les cabinets, par voie formelle et informelle. Des actions concrètes ont été mises en place, mais il n'y a pas eu de grande visibilité pour les associations de ce portage des recommandations par la ministre vers les autres ministres de la FW-B.

Les recommandations concernant le pilier de droit à l'emploi, traité durant la première année, devaient logiquement être présentées au niveau fédéral. Une rencontre a donc été organisée par la Ministre Simonis, les copilotes et le Premier ministre, mais elle n'a pu avoir lieu qu'avec les conseillers de ce dernier. Cette démarche vers le niveau fédéral fut vécue comme un échec et ne fut pas répétée les années suivantes. Les recommandations ont également été portées, cette année-là, vers le Ministre

wallon de l'économie avec lequel une collaboration s'est tissée sur la question des femmes entrepreneuses, mais celle-ci a pris fin lors du changement de majorité du gouvernement wallon.

Il faut noter que, chaque année, la sous-commission co-pilotée par Vie féminine a volontairement orienté son travail de manière à aboutir à des réflexions globales plus qu'à des recommandations au sens strict du terme. Ce mode de fonctionnement était porté par une prise de conscience quant à la réelle portabilité des recommandations auprès d'autres niveaux de pouvoir.

D'autres interlocutrices concluent, après coup, que le dispositif créé n'a effectivement pas permis un portage des recommandations vers la sphère politique en général, et à fortiori vers les autres niveaux de pouvoir. Le dispositif n'aurait pas réussi à créer un lien entre les associations et les sphères politiques, qu'il faut pourtant forcément toucher pour voir apparaître des mesures concrètes soutenant les droits des femmes.

Plus généralement, l'objectif de poser la Ministre en tant que porte-parole des associations féminines et féministes est remis en cause par certaines, qui considèrent que cette dernière n'est pas en position de peser sur les choix politiques d'autres niveaux de pouvoir, s'ils n'ont pas été posés en début de législature par ceux-ci, dans leurs déclarations de politiques générales par exemple.

4.5.2. Effets du portage des recommandations

C'est le point le plus faible du dispositif Alter égales.

Parmi les répondant-e-s à l'enquête en ligne, seuls 25,7% estiment que les recommandations ont été entendues par le niveau de pouvoir approprié et 21,7% (16/73) estiment que les recommandations ont été suivies d'effets.

Par contre, 49,3% estiment qu'elles ont été prises en compte par la Ministre des droits des femmes ; ce qui montre la plus grande efficacité du dispositif dans le cadre des compétences soit de la ministre elle-même, soit de son gouvernement.

Comme explicité précédemment, la vitesse de traitement des piliers de droits et l'enchaînement de réflexion sur des piliers de droits, année après année, n'a pas favorisé l'appropriation des recommandations par les acteurs et actrices concernés, même si certains travaux ont pu être mobilisés par la suite (voir point « Effets positifs » infra). De manière globale, d'après nos interlocutrices, la faiblesse de ce dispositif était de produire des recommandations sur lesquelles il y avait peu le temps de travailler, aussi bien au cabinet qu'à l'administration.

En ce qui concerne l'effet du portage des recommandations vers le cabinet de la ministre du droit des femmes, vers les ministres de la FW-B et vers les ministres des autres niveaux de pouvoir, la question est de savoir si cela a amené des effets concrets relatifs à la vie et aux droits des femmes.

D'après plusieurs interlocutrices interrogées, il n'y a pas eu réellement de mobilisation des recommandations par la sphère politique, à fortiori, par celle des autres niveaux de pouvoir. La plus-value des recommandations qui émanaient chaque année, en tant que force de proposition politique, ne s'est pas non plus fait sentir.

Le fait de ne pas savoir dans quelle mesure les recommandations ont été utilisées pourrait être démotivant pour les participant-e-s, et constituera certainement un sujet de plaidoyer du secteur associatif vis-à-vis des autorités politiques.

La ministre du droit des femmes s'est emparée de certaines problématiques en prenant des mesures sur des sujets spécifiques. Par exemple, sur la question des femmes et des médias, qui faisait l'objet d'un travail avant Alter égales et constituait par là un terreau favorable, la Ministre a pris des mesures concrètes pour la promotion de l'égalité dans la programmation de la RTBF. Cependant, dans l'ensemble, les concrétisations au niveau des compétences de la FW-B ne sont pas ressorties suffisamment clairement.

La dynamique participative a fonctionné (voir point « Effets positifs » infra), mais elle gagnerait à être davantage suivie d'effets en termes de décisions politiques et de mise en place de mesures concrètes, au regard du temps et de l'énergie qui lui fut consacrés par l'ensemble des parties prenantes.

On peut cependant supposer que les échanges d'idées et les réflexions menés ont fait écho dans la société civile. Alter égales a d'ailleurs jouit d'une certaine visibilité médiatique. La vague « Me too » a également mis au premier plan la problématique du droit des femmes. Et il est toujours utile de rappeler les enjeux de l'égalité des droits des femmes et des hommes, même s'ils mettent du temps à se faire entendre. Sans que cela puisse être directement attribué à Alter égales, les déclarations de politiques de cette législature prennent davantage en compte cet enjeu. La création d'une CIM droit des femmes est également révélatrice d'une volonté d'avancer dans ce domaine.

L'existence de ce travail de réflexion et l'aboutissement à des recommandations constituent des réalisations concrètes qui peuvent être utilisées par les associations. Les cahiers thématiques reprenant les recommandations issues des commissions, et produits les quatre premières années sont des outils intéressants qui ont déjà été utilisés par des associations dans la réalisation de mémorandums, par exemple. Pour certaines petites structures, l'appropriation de ce matériel demanderait sans doute un travail d'accompagnement pédagogique.

4.6. Les objectifs d'Alter égales

4.6.1. Des objectifs clairs ?

Certaines personnes ressources attirent l'attention sur l'importance d'une bonne clarification des objectifs assignés à Alter égales, dès le lancement du dispositif. Lors de la précédente législature, il s'agissait d'une première expérience. Les acteurs invités à s'impliquer dans le dispositif dans les différents rôles devaient d'abord comprendre le dispositif qui leur était proposé pour se l'approprier et s'y engager. Cette clarification joue certainement un rôle important pour maintenir la motivation à participer.

Certaines personnes ressources identifient l'objectif majeur d'AE comme étant lié à la promotion / mise en œuvre d'une nouvelle forme de médiation entre les acteurs de terrain et les acteurs décisionnels.

L'une des personnes ressources évoque ainsi la volonté de rassembler des acteurs-actrices clés, de faire de la concertation « bottom up », de créer des ponts entre l'institutionnel ou le politique et les acteurs de terrain (expert-e-s). Selon cette personne « *c'est une méthodologie importante et efficace, après, ça n'est pas toujours évident, car ça signifie s'engager.* »

Une autre personne ressource rappelle que « *l'objectif était de rassembler les associations et le politique (que les associations puissent se faire entendre directement par la ministre et le Parlement).* C'est notamment pour cette raison que les assemblées plénières se tenaient au

Parlement. On a pu voir une forme d'institutionnalisation d'Alter égales dans le chef des parlementaires, qui posaient des questions sur Alter égales. » Et de préciser que d'autres niveaux de pouvoir montraient de l'intérêt pour cet exemple de processus participatif, s'interrogeant sur les moyens d'y parvenir.

Comme le suggère cet autre témoin, la capacité du dispositif participatif à produire des avancées, parce qu'il réunissait associations de terrain et mandataires était un postulat de base au moment où le dispositif s'est élaboré : « Les objectifs se sont construits avec les associations. Au départ, on veut créer une assemblée participative où on mélange le politique et l'associatif et si possible au parlement pour donner une assise à cette assemblée, et après, c'était à décider avec les associations, on veut faire quoi de cette assemblée. Que les associations puissent se faire entendre directement par le politique (gvt et parlement), pour qu'il y ait une visibilité, une assise. Au début, on a pris les trois grosses associations pour travailler ensemble mais on ne savait pas sur quoi. Puis on a décidé de faire des sous-commissions. La seule chose qui avait été fixé (bien que discuté avec les associations), c'était les cinq thématiques. On était ouvert à un tout autre type de dispositif. »

Cependant, dans ce schéma, il y avait aussi l'idée que les associations formulaient des recommandations et que la ministre devait être la porte-parole auprès des autres niveaux de pouvoir et auprès des autres ministres.

Cet objectif n'a pas été évident pour tout le monde, et l'une des personnes interviewée témoigne qu'elle a longtemps eu le sentiment d'une confusion au niveau des objectifs d'Alter égales.

Pour elle, il n'était pas évident que la ministre puisse être porte-parole des associations sur des thématiques relevant d'autres niveaux de pouvoir (comme c'est le cas des problématiques liées à l'emploi). Peut-on penser qu'un autre ministre, ayant de surcroît sa propre feuille de route, sera en position de prendre en compte ces revendications ?

Quelle attitude avoir, dès lors, quant aux objectifs des sous-commissions ? Fallait-il se focaliser sur la production de recommandations, dont on pouvait craindre qu'elles ne soient pas prises en charge aux autres niveaux de pouvoir ?

Et à un moindre niveau d'exigence, il y avait potentiellement l'idée d'un dialogue entre Alter égales et la politique de la ministre portant ce dispositif.

Or, pour l'une des personnes rencontrées, il s'est vite avéré que ce dialogue n'était pas clair. « C'est quoi l'objectif de l'Assemblée ? Est-ce qu'il y aura un lien avec les politiques menées par la Ministre ? ». On lui explique que ça n'aura rien à voir. La Ministre avait sa propre déclaration sur les politiques à mener, et ce indépendamment d'AE. Pour cette personne, le fait que le dispositif s'affiche en décalage avec les missions de la Ministre, visant par ailleurs à prendre des mesures concrètes, qui impactent la vie des femmes, a d'abord été déconcertant.

Une autre personne ressource signale le manque de visibilité sur la manière dont Alter égales alimentait l'action de la Ministre – même si l'échange, l'écoute du cabinet existaient.

L'articulation entre les deux niveaux (celui où l'on élabore les recommandations et celui où l'on prend les décisions) ne va cependant pas de soi. Et il faudrait clarifier le cadre pour, en même temps clarifier les objectifs du dispositif.

En particulier, l'adaptation des revendications à l'agenda politique est pointée par une autre personne ressource comme constituant un risque de dérive.

En effet, cela pourrait conduire à édulcorer certaines des revendications portées par les associations : « *Un aspect, après les travaux de la sous-commission, concerne la restitution des constats dans le document final. Certains points / certaines priorités ont été édulcorés, atténués, pas repris, alors que mis en avant par les associations. Dans certains cas, ça pouvait s'expliquer par le fait que certaines choses n'étaient pas tout à fait claires. Mais il y a aussi eu le souci de garder des recommandations qui correspondaient aux priorités, qui étaient plus en phase par rapport à des politiques à mettre en place.* »

Cette pratique, dont on peut supposer qu'elle n'a pas été fondamentalement préjudiciable (mais il faudrait une investigation plus fouillée pour s'en assurer), découle du travail qui était fait entre l'output des sous-commissions et l'output final qui était présenté en Assemblée. Avec des allers et retours entre – dans certains cas, les pilotes de la sous-commission, et les cabinets, pour cadrer un peu plus avec les demandes politiques, les possibilités, les perspectives, les programmes politiques...

4.7. Suivi-Bilan d'Alter égales

Les personnes interviewées ont souligné à de nombreuses reprises le fait que les résultats des travaux réalisés dans le cadre d'Alter égales n'ont pas été identifiés, et que cela a constitué une lacune du premier exercice.

4.7.1. Bilan au niveau des décisions politiques

Ce constat concerne, comme nous l'avons déjà mentionné, le bilan qui pourrait être fait des réalisations politiques prenant appui sur les recommandations qui ont été produites dans le cadre du dispositif.

L'une des personnes ressources se demande, par exemple, si le travail accompli a facilité le travail de la ministre pour interpellier d'autres ministres FW-B, pour actionner des initiatives en matière d'égalité.

Le risque d'une perte de sens, lié au fait que l'application des recommandations n'est pas visible, peut venir du fait que certaines recommandations portent sur d'autres niveaux de pouvoir, mais aussi du fait qu'il n'y a pas de visibilité de ce que la Ministre en a fait.

4.7.2. Bilan des projets mis en œuvre dans le cadre d'AE

Ce constat concerne également les projets mis en œuvre dans le cadre d'Alter égales. Il est difficile à ce stade d'établir un bilan des réalisations. La Direction de l'Égalité des Chances dispose de certaines informations, mais les moyens et le temps lui ont manqué pour établir un suivi systématique des réalisations et pouvoir ainsi valoriser le dispositif en bout de course.

Certaines personnes ont donné des indications de ce qui pourrait les intéresser.

L'une d'elle pense qu'un bilan d'Alter égales serait utile, pour motiver à participer à un « Alter égales 2 ». Elle serait intéressée de connaître l'ensemble des projets financés dans le cadre des appels à projets, quels types d'associations ont été financés (mixtes, non mixtes, féministes, lgbtiq, etc.), etc.

Une autre regrette qu'il n'y ait pas eu vraiment de présentation des résultats concrets des sous-commissions mis en parallèle avec les projets déposés / acceptés. Cela permettrait de voir en quoi cela a fait avancer les thématiques, pour avoir un retour global du travail d'une année / faire le point en quoi on a avancé dans la thématique, quelles ont été les avancées concrètes.

L'une des personnes ressources mentionne la nécessité de mettre en évidence ce qui se fait déjà sur le terrain et qui est complètement ignoré de nombreux décideurs politiques. Cela permettrait aussi de réconcilier l'associatif avec le politique, ce dernier ayant un discrédit important auprès de nombreux travailleurs de terrain.

Par ailleurs, une valorisation de ce qui a été accompli par les associations, permettrait de soutenir un secteur qui a aussi besoin d'être reconnu pour le travail accompli (et pas seulement d'être soutenu financièrement) et soutenu dans sa militance féministe. L'une des personnes évoque à ce propos le fait qu'« *on voit certaines associations, par ex. de réfugiés, abandonner leur travail féministe antérieur, parce que cela devient trop difficile de parler de certaines thématiques (cf. attentats, etc., résonance du religieux), qu'elles sont trop peu outillées, et que cela n'est pas valorisé. Alors, le travail féministe devient moins prégnant au sein de beaucoup d'associations. D'où la nécessité de redonner du cœur à l'ouvrage à toutes ces associations qui se battent pour qu'il y ait plus d'égalité sur le terrain, mais qui baissent les bras. Cela pourrait contribuer à relativiser l'effet d'usure, pour des militantes « fatiguées de reprendre le travail à zéro à chaque fois, chaque législature même si ce n'est pas la même ministre... ».*

L'une des personnes ressources évoque aussi la dimension de reddition de compte.

Concernant cet aspect, cette personne rappelle à notre intention la difficulté d'une telle démarche s'il s'agissait de "rendre compte" des moyens qui ont été mobilisés. Il faut notamment garder à l'esprit que certains projets sont cofinancés. Ce qui est produit n'est attribuable qu'en partie à Alter égales. Par ailleurs, la logique de comptes à rendre n'est pas forcément compatible avec l'éducation permanente, qui s'inscrit dans le temps long des apprentissages / prises de conscience.

Cependant, d'autres témoins signalent qu'un suivi intelligent (supposant des moyens) pourrait être un outil au service des associations, leur offrant la possibilité d'une auto-réflexion : « *impliquer les associations dans la mise en œuvre / et leur permettre de suivre l'évolution de ce qu'elles ont proposé la législature précédente pourrait favoriser un apprentissage et une valorisation au niveau collectif.* » En ce sens, l'un d'eux précise : « *Il faut déjà valoriser ce qui existe et les projets qui ont déjà été réalisés. Derrière chaque revendication, on doit pouvoir mettre en évidence des initiatives locales qui, soit existaient, soit ont bénéficié d'un coup de pouce avec Alter égales.* »

4.7.3. Valorisation des projets mis en œuvre dans le cadre d'AE

L'absence de suivi – bilan peut aussi être préjudiciable, du fait que cela limite la capacité de valorisation au-delà des associations porteuses.

Un premier enjeu serait de chercher à impacter un maximum de femmes.

Si la perspective peut sembler louable, l'une des personnes interviewées attire cependant l'attention sur plusieurs écueils.

D'une part, la transférabilité des outils créés par la mise en œuvre des projets peut être délicate.

Pour cette personne, dans certains cas il serait important de mieux visibiliser ce qui a été fait. Elle évoque un outil qui a été créé, qui favorise la sensibilisation / mobilisation des femmes sur leurs droits. Mais elle précise : *« C'est génial, mais c'est pas visible. Chaque régionale faisait son invitation. Mais pas une grosse com, n'avait pas pignon sur rue. Pour avoir une trace, le mouvement a créé un outil méthodologique, qui continue à être une base de travail. Mais donc, espaces et outil, super important pour le mouvement, mais ça reste popote interne. »*

Par contre, certains projets ne sont pas destinés à être utilisés en externe, mais uniquement en interne (par ex. destiné à faire un travail d'émancipation avec les femmes, en interne, selon des méthodologies éprouvées par l'association). Elle pense à un outil qui a pu être créé. La subvention a permis de conceptualiser, de finaliser un concept, qui était à l'état d'expérimentation. Elle pense que sa diffusion ne coule pas de source : *« A qui ça parlerait d'autre ? Il faut se décider sur ce que l'on a envie de rendre visible, sur ce qui doit l'être ou pas. Les associations ne peuvent pas se mettre dans une option marketing (qu'une association se mette à ne produire que des choses qui peuvent être valorisées), le métier principal étant l'éducation permanente (qui suppose un processus lent, en confrontation avec le vécu de publics parfois spécifiques...). »*

D'autres part, la valorisation constitue une charge de travail importante, pour des associations qui n'ont pas toujours les moyens de le faire.

Selon l'une des personnes rencontrées, il ne faudrait pas que les associations soient obligées de communiquer sur ce qui a été fait. En effet, *« cela prend du temps / des ressources. S'il n'était pas nécessaire de chercher des financements à droite / à gauche, allégerait les assoc (demandes de subsides, rapports). Donc, ça serait plutôt, s'il y a quelque chose d'exceptionnel, alors pourquoi pas. Mais alors, anticiper aussi les moyens, les niveaux de pouvoirs concernés... »*

Un second enjeu pourrait être de saisir l'occasion des bilans pour favoriser l'interaction entre associations et monde politique.

En effet, selon l'une des témoins, l'un des objectifs d'AE pourrait d'être de permettre la rencontre entre les acteurs de terrain et les corps politiques. Il s'agirait de leur présenter les recommandations, de voir les initiatives effectuées dans le cadre des appels à projets.

4.8. Effets d'Alter égales

4.8.1. Effets positifs

Rencontres et réseautage :

Alter égales a eu le mérite de rassembler, pour la première fois, une grande quantité d'associations féminines et féministes autour d'un projet commun, et de les rapprocher du lieu de décisions politiques de la Fédération Wallonie Bruxelles, à savoir, la ministre du droit des femmes et son cabinet politique.

Du point de vue de la ministre, cette dynamique participative apportait une assise pour les droits des femmes et pour son Ministère du droit des femmes. Elle a également donné au cabinet l'opportunité d'avoir à connaître la multitude des associations féminines et féministes de la FW-B. Grâce cette assise et l'émergence des demandes qui découlaient des trois volets du dispositif, le budget pour le droit des femmes a augmenté chaque année. « *On ne pouvait plus ne pas entendre un travail qui était fait avec une centaine d'associations* ». Alter égales fut un exemple donné aux autres ministres et député-e-s en matière de participation des associations féminines et féministes. La ministre du droit des femmes s'y appuyait également pour influencer d'autres ministres (notamment le ministre Marcourt, ministre des médias au niveau de la FW-B et ministre de l'économie au niveau de la RW).

L'intérêt du dispositif participatif autour de la ministre était qu'elle impliquait une relation directe entre l'associatif et le politique, afin de permettre à la ministre de porter la voix de l'associatif. C'est pour insister sur cet objectif que le cabinet organisait les Assemblées dans le Parlement de la FW-B.

Du point de vue des associations, Alter égales leur a apporté un sentiment de reconnaissance, de prise en compte et d'écoute par le pouvoir politique, l'opportunité pour elles d'être impliquées dans l'édification d'un Ministère du droit des femmes et d'exprimer leurs réalités de travail et leurs revendications. Ce fut également l'occasion de prendre part à des espaces d'échanges plus formels que d'accoutumée, demandant un haut niveau d'exigence et de production de contenu.

L'assemblée Alter égales a instigué une relation de collaboration entre les associations et la ministre et son cabinet, d'une part, et entre les associations et l'administration, d'autre part, que certaines ont jugée plus équilibrée que celles qu'elles vivent avec d'autres autorités politico-administratives. Certaines se sont senties valorisées, considérées comme des alliées politiques, sachant que leur parole était écoutée et prise en compte par la ministre, et par l'autorité politico-administrative, qui connaissaient bien les problématiques et partageaient une même grille d'analyse féministe. D'autres pensent tout de même que le cabinet était certainement avant tout nourri par ailleurs (par l'administration ou les conseillers, par ex.). Au-delà de l'instauration d'une relation entre une ministre du droit des femmes et des associations féministes et féminines, il s'agit également de l'instauration d'une proximité entre la ministre et les femmes, en général.

Les associations féminines et féministes les plus anciennes de Belgique et de la FW-B ont rencontré les nouvelles associations. La participation aux sous-commissions, aux assemblées et aux appels à projets a favorisé la mise en réseau de toutes les associations participantes. Cela leur a permis de se connaître, de travailler ensemble, voire en-dehors d'Alter égales, d'être plus efficaces grâce à un portage plus large de leurs initiatives. Les plus grandes associations informaient les plus petites. Certaines associations ont pu identifier des ressources qu'elles ne connaissaient pas. Des associations féministes et féminines wallonnes ont pu rencontrer leurs pendants bruxellois et vice-versa.

Le travail de négociation et d'argumentation mené dans les sous-commissions et l'existence des documents comprenant les recommandations issues des sous-commissions (qui offraient de bons résumés par rapport aux thématiques) a également facilité une mise en réseau des revendications communes lors de l'élaboration de mémorandums par des couples ou fédérations d'associations ou lors de l'écriture de cartes blanches ou d'autres prises de positions publiques par plusieurs associations féminines et féministes.

Cette mise en réseau positive a été amoindrie la dernière année, à la suite du départ de la Ministre Simonis, et a été mise à mal avec l'arrêt de la dynamique d'Alter égales et la sécession apparue au sein du Conseil supérieur des femmes francophones de Belgique. Les liens consolidés à un certain moment entre les associations se sont distendus et certaines se demandent si la mise en réseau ne sera pas plus difficile à ce stade-ci, et d'insister sur l'importance d'assurer une continuité à ce type de dispositif afin de maintenir les apports créés par la mise en réseau (connaissance réciproques, collaborations, etc.).

Foisonnement de projets :

A côté de l'édification d'un socle commun de revendications, Alter égales a certainement produit un terreau d'activités convergent, et en même temps très spécifique aux réalités de chacune des structures, qu'il faudrait, à ce stade-ci, pouvoir consolider, mettre en lumière et mobiliser.

Les appels à projets ont donné aux associations la possibilité de développer des projets avec un contenu et des objectifs spécifiques, dont certains étaient particulièrement qualitatifs. Ils sont également venus soutenir des projets en friche.

Les appels à projets, favorisant la remise de projets communs, combiné aux opportunités de rencontres entre associations créées par le dispositif participatif (aussi bien pendant les sous-commissions que pendant les assemblées plénières) ont abouti à l'émergence de dynamiques de partenariats entre associations qui n'en avaient pas nécessairement l'habitude.

Les appels à projets thématiques ont également poussé des associations à proposer des projets sur des thèmes qu'elles n'avaient pas eu l'occasion d'aborder auparavant.

Démarche particulière de Vie féminine en sous-commission : recherche de production directe de résultats

Le travail de Vie féminine en sous-commissions a été un peu différent de celui des autres copilotes. En effet, n'étant pas convaincue par l'efficacité d'une production collective de recommandations, cette association a cherché à produire un matériel cognitif directement mobilisable par son association et par les associations participantes à la sous-commission. Elle a cherché à orienter les objectifs de ses commissions, de manière à les tourner plus vers des modes de changement ou des réflexions globales que vers des recommandations. Par exemple, concernant l'emploi, elle n'a pas travaillé sur un cahier de revendications (recommandations), mais sur ce qui était entendu par un emploi de qualité pour les femmes, ce qui ne relève pas de mesures concrètes. En conséquence, le processus des sous-commissions a permis à Vie Féminine d'alimenter et d'enrichir leurs réflexions sur un emploi de qualité. Alors qu'elles dénombraient quatre critères pour un emploi de qualité avant l'animation de la sous-commission, deux autres critères ont été ajoutés, grâce aux actrices autour de la table (notamment des représentantes de syndicats).

Sur la thématique du traitement médiatique de la violence faite aux femmes, Alter égales a été un cadre de travail qui a permis de dépasser les limites d'une action qui aurait été réalisée par Vie féminine isolément grâce à la mise en réseau des acteurs susceptibles d'agir sur le phénomène (tels que l'AJP et la RTBF). Le travail en sous-commissions a eu un impact sur l'orientation politique des institutions participantes (par ex., la RTBF). Donc, plutôt que de demander à la ministre de porter des revendications, Vie féminine a préféré travailler pour changer directement les pratiques des medias. Cependant, le fait de porter des revendications dans le cadre d'Alter égales, avec la ministre, l'administration, et d'autres associations, leur a permis de légitimer des actions, qu'elles n'auraient pas pu porter seule. Le processus encadré par une ministre, avec plusieurs partenaires, etc., a posé un cadre qui légitime l'orientation prise.

4.8.2. Effets négatifs

La faiblesse du dispositif réside dans le peu d'améliorations concrètes engendrées concernant la vie des femmes et leurs droits (cf. supra concernant le manque d'effets concrets issus du portage des recommandations auprès des différents niveaux de pouvoirs concernés).

En ce qui concerne les effets de l'existence du dispositif Alter égales en lui-même, la visibilité politique de la dynamique n'a pas non plus abouti, de manière évidente, à la mise en place d'actions concrètes générales, ou au renforcement de l'engagement politique en faveur des droits des femmes. De manière générale, le lien créé entre le dispositif et la sphère politique n'a pas été optimal. Les hommes et les femmes politiques ne s'y sont pas fort impliqués et ne se sont généralement pas laissés fort influencés par lui. L'impact du dispositif sur les orientations politiques ne s'est pas suffisamment fait sentir.

La non-utilisation des recommandations auxquelles ont abouti les commissions constitue aujourd'hui un effet négatif d'Alter égales. C'est pour cela qu'il est important qu'un Ministre ou des parlementaires s'en empare. D'après certaines, il faudrait un signal fort montrant que les recommandations sont prises en compte, sans cela, le fait d'avoir des recommandations restées sans suite renforce l'idée que les droits des femmes ne sont pas une problématique prioritaire.

IV. Objectifs d' « Alter égales 2 » et perspectives

Il y a un consensus assez large, au niveau des personnes ressources consultées, sur le fait qu'il ne serait pas opportun de reproduire le dispositif à l'identique. Et en particulier, de mettre en place un dispositif visant à produire à nouveau des recommandations sur une base thématique large (quitte à ce que de nouveaux thèmes soient introduits). Cela tient principalement au fait qu'avec l'exercice précédent, beaucoup de recommandations ont été produites, et qu'on n'a pas rendu visible ce qui en a été fait, notamment par les décideurs politiques. Recommencer ne serait pas porteur de sens et il y aurait certainement une démotivation de la part des acteurs.

Il y a aussi un consensus sur l'intérêt que peut avoir un tel dispositif, notamment pour fédérer les acteurs qui souhaitent se mobiliser pour faire progresser les droits des femmes (cf. Effets du dispositif supra).

La difficulté est alors de savoir autour de quel(s) objectif(s) pourrait(aient) s'organiser la mise en œuvre d'un nouvel Alter égales.

Nous supposons qu'une proposition émanera de la nouvelle ministre, mobilisant d'autres considérations que celles sur lesquelles nous pouvons nous appuyer ici. Les personnes rencontrées à l'occasion de cette évaluation ne projetaient pas une proposition structurée, ce qui aurait demandé un temps d'élaboration, puis de concertation. Elles ont cependant formulé un ensemble de remarques sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour envisager les perspectives d'Alter égales.

Plus précisément, notre parti pris a été d'élaborer **une proposition "à casser"**, qui pourra servir à la réflexion pour aboutir à une proposition plus construite et partagée, éventuellement différente de celle qui est avancée ici. Cette dernière ne traduit donc pas une convergence de vue de la part des personnes rencontrées, mais une tentative de faire émerger une proposition, en s'appuyant sur certaines suggestions qui ont été faites. Nous sommes bien conscients que la proposition reste, à ce stade, et compte tenu d'une évaluation réalisée sur un temps très court, relativement imprécise sur de nombreux points.

Dans un second temps, nous proposons **des éléments de discussion**, provenant des différents propos récoltés, et qui soulignent certaines prises de distance, de l'une ou l'autre interviewée, par rapport à cette proposition "à casser".

1. Proposition "à casser"

Suivant la présente proposition "à casser", l'objectif d'un « Alter égales 2 » (AE2) serait de contribuer à inscrire les droits des femmes au niveau des politiques de la FW-B (et éventuellement à un niveau plus large), en sus de la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre mise en place par le décret du 7 janvier 2016, en s'appuyant sur la perspective de la Conférence interministérielle (CIM) des droits des femmes actée le 18 décembre 2019 en Comité de concertation.

Il s'agirait d'initier des chantiers participatifs, formes de concertation, en vue d'opérationnaliser – tels ou tels engagements de la DPC (des DP).

Le travail, dans AE2, constituerait un outil d'aide aux décisions visées par la (les) Ministre(s), en application de leurs engagements. En ce sens, les Déclarations de Politiques seraient cette fois en

amont du processus, alors qu'elles ne constituaient pas une référence pour le dispositif sous la précédente législature.

Les associations seraient donc consultées et contribueraient à des projets de décisions. Et la Ministre (les Ministres) responsable (s), en fonction de différents arbitrages, prendraient les décisions.

Lien avec la DPC :

Par rapport à cette perspective, il faut d'abord rappeler que **la DPC (chapitre « Egalité des chances et droit des femmes »)** formule, outre l'engagement de « pérenniser et renforcer le Ministère des droits des femmes en garantissant la prise en compte de la dimension de genre dans la confection des budgets et de toutes les politiques de la FW-B », de « mener une politique exemplaire dans toutes les matières qui relèvent de sa compétence pour garantir les droits des femmes » et de « Réaliser les assises des droits des femmes associant les parlements et tous les actrices et acteurs concernés ».

La DPC prévoit par ailleurs des engagements dans différents domaines déjà clairement identifiés (par exemple, « promouvoir, dès la maternelle, l'utilisation d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre et supprimer les stéréotypes dans les manuels qui en compteraient »).

La DPC met donc en avant :

- **la volonté du Gouvernement de mener une politique exemplaire dans toutes les matières qui relèvent de sa compétence pour garantir les droits des femmes et la réalisation des assises des droits des femmes**

A ce niveau, l'un des enjeux est d'amener des revendications féministes au niveau de politiques qui ne les intègrent pas suffisamment et vis-à-vis desquelles des leviers doivent être identifiés.

Par exemple, l'une des personnes ressources rappelle que, dans la réforme en cours du secteur de la petite enfance, il n'a pas été évident de venir avec des revendications féministes. Qu'un-e ministre puisse porter des propositions concrètes émanant d'une réflexion collective, serait une avancée.

=>

Dans le cadre d'AE2, il pourrait notamment s'agir, sur la base des compétences de la FW-B, d'explorer quelles politiques pourraient être investies, et comment.

Il s'agirait en premier lieu d'identifier les domaines / politiques, les enjeux en matière de droits des femmes, et de formuler des recommandations dans différents domaines (au sein du secteur de la petite enfance, de l'enseignement, de la culture, etc.).

Ces recommandations pourraient s'inspirer de celles issues d'AE1, sur la base d'une sélection des thématiques / recommandations adaptées aux domaines investigués. Il s'agirait de sélectionner des domaines d'action et d'identifier les thématiques associées susceptibles d'éclairer les propositions à formuler.

Et en second lieu, de préciser comment ces recommandations pourraient s'opérationnaliser dans la mise en œuvre des politiques s'appliquant à ces domaines.

Et par ailleurs, des projets pourraient être réfléchis et développés, notamment sur la base des recommandations formulées, constituant l'un des moyens d'opérationnalisation des recommandations.

- **des perspectives déjà bien identifiées** dans différents domaines “fonctionnels” (comme, par exemple, « promouvoir, dès la maternelle, l’utilisation d’outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre et supprimer les stéréotypes dans les manuels qui en compteraient »), ou “transversaux” (comme, par exemple, le projet d’une politique de lutte contre les violences à l’égard des femmes, s’inspirant de la Convention d’Istanbul).

A ce niveau, l’un des enjeux est d’avancer sur des chantiers importants qui ont été identifiés, mais dont l’opérationnalisation est complexe, et pour laquelle l’expertise du milieu associatif féministe est précieuse.

Par exemple, le projet d’une politique de lutte contre les violences à l’égard des femmes, censé s’inspirer de la Convention d’Istanbul, est important, mais si la DPC se donne cet objectif, elle n’a néanmoins pas défini les moyens d’y parvenir.

=>

Il s’agirait de partir de propositions de chantiers, préalablement pressentis / identifiés par la ministre, et d’explorer en concertation avec le secteur associatif quelles concrétisations pourraient être envisagées. A ce niveau aussi, des projets pourraient être réfléchis et développés pour accompagner l’opérationnalisation.

Quelle mise en œuvre ?

En fonction de la priorisation des chantiers, en cours de législature, un ensemble de domaines / thématiques pourraient être proposé et faire l’objet de travaux dans le cadre d’Alter égales.

Le modèle expérimenté sous la précédente législature, s’articulant sur l’Assemblée plénière, les sous-commissions, les appels à projets, pourrait être reproduit. Les sous-commissions ne viseraient plus la production de cahiers de revendications / recommandations, mais des pistes d’opérationnalisation – en particulier dans les domaines d’action de la FW-B, quitte à ce que cela passe, dans certains cas, par la formulation de recommandations adaptées aux domaines couverts.

Les domaines / thèmes pourraient être traités sur une période de deux ans, comportant 4 phases successives de 6 mois :

- Phase 1 : Phase de réflexion pendant 6 mois, débouchant le cas échéant sur des recommandations opérationnelles pour les différents domaines.
- Phases 2 et 3 : Tentatives d’opérationnalisation politico- administratives et appels à projet sur les domaines / thématiques sélectionnées.
- Phase 4 : Bilan et mise en perspective.

A titre de réflexion toujours, une possibilité serait de procéder “par vagues”. Un nombre limité de domaines / thèmes est ouvert pour une période de deux ans. Et quand ce train-là est en cours, par exemple après un an, un autre ensemble de domaines / thèmes est ouvert. Etc. Il faudrait qu’un tel dispositif permette encore une bonne convergence dans l’action de l’ensemble des acteurs.

Ce type de dispositif et de planification :

- Répondrait aux difficultés des petites structures, qui avaient du mal à s'inscrire dans un appel organisé sur un an.
- Permettrait d'éviter de démarrer un processus réflexif en « dernière année » de législature (ce qui limite l'implication). La dernière vague démarrerait deux ans avant la fin de la législature.
- Permettrait d'inclure une phase de bilan par rapport aux domaines / thèmes traités.
- Permettrait d'articuler la réflexion avec la réalisation de projets (et la réalisation de projet avec la réflexion) pour accompagner l'opérationnalisation.

Les travaux, en particulier en sous-commission et en Assemblée plénière réuniraient, en plus des associations féminines et féministes, des acteurs et actrices de type institutionnel dans les domaines sélectionnés, par exemple dans les domaines de l'enseignement, de la petite enfance, de la culture – au niveau des secteurs d'activité et au niveau politique.

Dans cette perspective, il serait intéressant de penser au pilotage des sous-commissions, sous la forme d'un binôme : représentant-e des associations féministes / représentant-e du domaine (secteur / administration / sphère politique).

2. Eléments de discussion

2.1. Dans quel cadre institutionnel ?

Un dispositif qui s'inscrit principalement dans des champs de compétences investis par les déclarations de politique (FW-B, voire davantage, au travers de la CIM des droits des femmes)

Avec cette proposition "à casser", les travaux s'appuient sur les Déclarations politiques actuelles (principalement au niveau de la FW-B) et potentiellement au niveau des Déclarations politiques des trois ministres actuellement associées dans le cadre de la CIM des droits des femmes.

Si, dans les faits, les travaux concernaient majoritairement les compétences de la FW-B, cela pourrait être interprété comme une régression par rapport au projet initial du Ministère des droits des femmes. En effet, deux postulats participaient du projet initial. La globalité des problématiques affectant la situation des femmes, par rapport à laquelle il s'agissait de consolider les droits des femmes. La capacité de la Ministre à porter des revendications favorables aux droits des femmes au niveau des Ministres responsables à d'autres niveaux de pouvoir.

On pourrait identifier deux positionnements possibles. L'un d'eux privilégierait la globalité des problématiques et un champ institutionnel large ; l'autre un champ institutionnel plus restreint, mais offrant des leviers en termes d'opérationnalisation. Sur cet enjeu, les personnes ressources ont pu se positionner plutôt du côté de l'un des pôles, ou plutôt de l'autre – même si les personnes ressources indiquent généralement la limite du portage des recommandations pour la première expérience, et plaident implicitement en faveur d'une capacité à traduire les recommandations.

Une personne ressource, par exemple, se montre favorable à des travaux qui privilégieraient les domaines de compétence de la FW-B :

Q : Donc, plutôt tabler sur les compétences FW-B ?

R : Oui, d'expérience.

Q : Mais on est très loin alors des revendications pour la création d'un Ministère des droits des femmes, portées avant la législature précédente.

R : La référence devrait être la DPC, pas juste les compétences de la Ministre. En matière de petite enfance, en matière d'enseignement,... Si on arrive à impacter sur les compétences de la FW-B, c'est déjà énorme pour un Ministère du droit des femmes.

Une autre personne ressource évoque, par exemple, une thématique nécessitant un champ d'intervention assez large :

Pour la problématique des femmes victimes de violences dans le cadre du regroupement familial, elle rappelle que « ça fait des années qu'on est plusieurs féministes à dire qu'il y a un souci au niveau de la loi, de ce statut, et du nombre d'homme qui font du chantage parce que si elles quittent le domicile, elles se retrouvent en illégalité. Donc pour ça, la CIM pourrait jouer. Il faut une approche globale et inter sectionnelle de la question des violences faites aux femmes. On a un paysage politique belge qui peut freiner mais ça peut aussi servir de bon prétexte. On ne peut pas travailler que sur les violences physiques, il y a les violences administratives, économique, tout le chantage affectif,... Que fait-elle quand elle quitte son domicile... C'est important de pouvoir interpeller les différents ministres. ». Pour cette personne, il faudrait dépasser le stade de l'élaboration de recommandations. Il faudrait viser l'opérationnalisation. Les propositions pourraient être portées à la Ministre, qui les porte « à tous les niveaux politiques, et franchir au-delà des frontières de mandat et de compétences (ex : vers politique migratoire car connexion avec les femmes migrantes) ».

Les commissions peuvent permettre de structurer la démarche, et de réunir des ressources, avec des associations spécialisées sur les différents domaines, pour accompagner la ministre.

Par rapport à cette question, la CIM constitue un enjeu important, car elle permettrait potentiellement de s'appuyer sur une large base de compétences, tout en offrant la possibilité de mobiliser des leviers décisionnels.

Une question est de savoir si AE2 ne devrait pas se concentrer sur les matières "accessibles", quitte à ce que d'autres problématiques soient traitées dans un autre cadre. Même si, encore une fois, l'expérience passée a montré qu'AE pouvait être un lieu de concertation des niveaux de pouvoir sur des thématiques précises. Comme le rappelle l'une des actrices du dispositif précédent : « Quand on a fait la thématique violence à Alter égales, et que [la conseillère de la ministre en charge des dossiers violence à l'égard des femmes] portait le plan violence, elle venait chaque fois aux commissions pour voir qu'est-ce qu'on pouvait faire comme lien entre le plan intra francophone, et le plan national violence et le travail qui était en court dans Alter égales. Plusieurs choses se sont recoupées. »

2.2. Pour qui ?

Un dispositif qui mobilise les exécutifs

Dans la proposition "à casser", le relais vers d'autres compétences se fait principalement de la ministre des droits des femmes de la FW-B vers d'autres ministres, au sein de la FW-B, ou à d'autres niveaux institutionnels (au travers de la CIM).

L'une des personnes ressources évoque la possibilité d'un relais vers les partis politiques : « *Quid d'un ministère droit des femmes comme relais vers les partis politiques ? Ça peut stimuler une adhésion dans des matières transversales / faire un relais des recommandations vers les partis. Au parlement, il y a une commission dans laquelle les femmes des différents partis se retrouvent pour parler des thématiques. Les président-e-s de partis ne sont pas sollicités, ce sont toujours les député-e-s qui sont sollicité-e-s. Il faut aller vers les présidents et présidentes de partis pour les sensibiliser sur les situations des femmes. Ou à travers Alter égales, la Ministre pourrait remonter vers les président-e-s de parti. Les inviter à la plénière annuelle ? Leur présenter (et les voir) les recommandations via une délégation d'Alter égales / Comité de pilotage ? Et le faire au début et à la fin. »*

2.3. Faire quoi et pourquoi...

Partir des objectifs de la DPC, des domaines couverts par les politiques de la FW-B et se concerter en vue d'opérationnaliser

Avec la proposition "à casser", il s'agit de travailler sur des domaines (dans la petite enfance, dans l'enseignement, dans la culture, etc.) qui n'ont pas nécessairement été investigués par Alter égales lors de la précédente législature. Si les travaux qui ont été menés précédemment constituent a priori une référence, toutes les recommandations ne seraient pas mobilisées, "telles quelles", en vue de réfléchir aux moyens de les opérationnaliser.

Cette dernière perspective, concrétiser tout ou partie des recommandations issues d'Alter égales, constituerait une alternative qui a été évoquée. Certaines personnes ressources, mettant en avant le fait que de nombreuses recommandations issues d'Alter égales sont restées en friche, proposaient spontanément, pour l'avenir d'Alter égales, des travaux visant l'opérationnalisation de ces recommandations. Il s'agissait alors surtout d'affirmer la nécessité de dépasser le stade de la formulation, qui a laissé un goût de trop peu à de nombreuses actrices d'Alter égales, même si elles soulignent par ailleurs d'autres apports de cette première expérience (cf. « Effets positifs supra). Il n'est donc pas dit que ces mêmes personnes soient opposées à une opérationnalisation empruntant un autre chemin.

D'un côté, il y aurait cependant une convergence possible si certaines recommandations issues d'Alter égales étaient choisies en fonction des politiques prévues (notamment au niveau des Déclarations politiques), afin qu'il y ait des leviers d'opérationnalisation.

D'un autre côté, une différence importante entre les deux approches tient aux champs différents. La recherche d'opérationnalisation des recommandations issues d'Alter égales ne s'inscrit pas dans le champ plus restreint des domaines / politiques de la FW-B (ou suivant la CIM), mais pose un défi plus grand (tenir compte des domaines de compétence) et chercher à opérationnaliser.

Se concentrer sur ce qui peut être opérationnalisé

Dans la proposition "à casser", les travaux se concentrent cette fois sur l'opérationnalisation de revendications existantes / adaptées / élaborées en fonction des domaines investigués.

Or, comme le rappelle l'une des personnes consultées, « *il y a des choses qui relèvent du politique [qui pourront se traduire sous cette législature] ; et puis il y a des choses qui sont ambitieuses, qui relèvent de,... Enfin si on y arrive dans une génération, ça sera bien.* »

Cette remarque pourrait attirer l'attention sur l'importance du travail qui consiste à rappeler / préciser / réfléchir des revendications qui se traduisent difficilement dans nos sociétés.

En supposant qu'un dispositif tel que Alter égales pouvait perdurer dans le temps, l'une des personnes ressources a évoqué la possibilité d'alterner les deux registres, tantôt se situer au niveau de l'opérationnalisation, tantôt se situer au niveau de la reformulation / répétition des recommandations.

2.4. Avec qui ?

Implication de la classe politique :

La proposition "à casser", si elle reste relativement vague à ce propos, indique néanmoins que les travaux dans le cadre d' « Alter égales 2 » devraient réunir une pluralité d'acteurs, en lien avec les domaines / les thématiques abordés, en particulier des femmes et hommes politiques. Ceux-ci pourraient en outre être impliqués dans le pilotage conjoint de l'une ou l'autre sous-commission.

Certaines personnes ressources indiquent que, autant la ministre des droits de femmes a eu une implication assez forte dans Alter égales, autant la classe politique en général s'est peu impliquée. Cela souligne sans doute une difficulté qu'il faudrait prendre en compte dans l'élaboration plus précise d'un nouveau dispositif.

Comme le rappelle l'une des personnes rencontrées : « *En fait, il n'y a pas eu d'interaction, à part avec Isabelle Simonis, qui portait le projet. Or, les ministres, les députés devraient être impliqués. Il y a plutôt une frilosité, une difficulté à s'approprier ces thématiques-là, qui ne sont pas toujours porteuses. Par exemple, « travail égal, salaire égal », si ça ne fonctionne pas, c'est que ce qu'on va donner à l'une, on va le retirer à l'autre. Donc, politiquement, ce n'est pas toujours facile à porter. Et dans Alter égales, il y a eu beaucoup d'absence des femmes et des hommes politiques.* »

Implication d'acteurs institutionnels sectoriels (expert-e-s, politiques et administrations) où s'inscrivent les domaines investigués :

La proposition "à casser" table sur les droits des femmes, voire l'intégration de la dimension de genre, dans les domaines politiques de la FW-B (ou plus largement au travers de la CIM). Le dispositif « Alter égales 2 » devrait contribuer à développer l'expertise réciproque des associations féministes et des secteurs sur les questions de genre.

L'une des personnes interviewées rappelle l'efficacité qui en a découlé, dans le cadre du premier dispositif, sur la thématique du traitement médiatique des violences faites aux femmes. Cette "bonne pratique" pourrait inspirer les travaux à venir.

Implication des femmes, en tant que porteuses de témoignages sur leur vécu :

L'une des personnes ressources rappelle qu'il faut aussi parler aux femmes. C'est comme cela, par exemple, que l'on sait que les femmes sont victimes de discrimination en lien avec la maternité. Un moyen pourrait être d'inviter les associations à faire de la sensibilisation pour ça..., éventuellement via l'appel à projets.

2.5. Comment (quel design pour le dispositif) ?

Choix des thématiques :

Dans la proposition "à casser", nous restons vague et indiquons que les domaines / thématiques seront identifiées / priorisées par la ministre pendant la législature (la DPC ciblant des domaines précis, mais tablant également sur la prise en compte de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la FW-B).

Il y aurait cependant un travail préalable possible, tenant compte de l'élaboration du plan des droits des femmes. L'une des personnes interviewées évoque le fait que l'établissement d'un plan des droits des femmes impliquera de s'inscrire dans les grands ensembles thématiques qui avaient été abordés avec Alter égales : « *Fait-on le lien avec les plans existants ? Il y a un nouveau décret qui fixe un plan droit des femmes avec des axes, (violences, stéréotypes, conciliation vie privée- professionnelle, participation à la prise de décision). C'est plus ou moins les mêmes thématiques. Donc Alter égales s'articulera peut-être autour de ces axes. Du coup on retombe un peu à la même chose. Ou bien ils font complètement autre chose pour Alter égales.* »

Par ailleurs, l'une des personnes interviewées avance que les Assises pourraient faire l'objet de « *ce sur quoi est-ce que vous trouveriez primordial de travailler les prochaines années* », de faire une consultation sur les thèmes....

Nombre de thématiques / de chantiers :

La proposition "à casser" ne précise pas l'ampleur du travail à réaliser pour les différents domaines / thématiques (et sous – thématiques).

Comme l'illustre l'exemple précédent, certaines personnes rencontrées se sont interrogées sur l'efficacité d'une couverture trop large. Selon cette personne, mieux vaudrait limiter les projets de mise en œuvre, mais aboutir et rendre visibles les résultats.

Dynamique de renouvellement des thématiques :

La proposition "à casser" table sur une période de traitement des domaines / thématiques de deux ans, incluant une dernière période de six mois consacrée aux bilans. A ce stade de réflexion, différentes suggestions ont été formulées. Nous retenons ici des argumentations en faveur / en opposition au traitement annuel :

- Certaines des personnes ressources ont signalé l'apport du traitement sur une année (plutôt que de traiter l'ensemble des thématiques sur l'ensemble de la législature), en cela qu'il fédère le travail et permet en cela une certaine efficacité. Par exemple : « *Une thématique par an oblige chacun à avoir le même agenda et donc, facilite la mise en réseau*

(de toutes les associations – pas que des régionales et des plannings). S’il y avait 5 thématiques traitées sur 5 ans, pour se mettre autour de la table et décider laquelle va être traitée dans un 1^{er} temps, ça ne serait pas facile. Ici, c’est voté en assemblée. Les 5 thématiques sont connues à l’avance. Tout ça structure et fédère. S’il y avait plus de souplesse sur les 5 ans, est-ce que ça faciliterait la mise en réseau ? La mise en réseau, permet de « sortir de notre poto poto », de ne pas se contenter des partenaires classiques. On sort des clivages ou des piliers traditionnels. »

- *D’autres, par contre, ont souligné les limites d’une telle démarche. Par exemple : « Une thématique par année fait qu’on est pris par le temps. On a 4 ou 5 réunions, puis les recommandations, et directement les appels à projets liés aux thématiques donc finalement, où sont les appels à projets, comment sont-ils mutualisés ? On ne pouvait pas intégrer les apports des appels à projet dans la réflexion. On pourrait traiter les thématiques sur 2 ans, pour qu’elle [la Ministre] ait à mi- législature des recommandations, puis encore 2 ans pour qu’elle ait des recommandations en fin de législature. Et intégrer les résultats des appels à projets dans la boucle. »*

Par ailleurs, l’une des personnes ressources évoque la possibilité de formuler un petit nombre de recommandations, et de chercher une “transposabilité” sur un temps relativement court (l’année), quitte à ce que la finalisation s’étale sur une période un peu plus longue : « A refaire, il faudrait moins de recommandations. Car il y a eu une frustration, mine de rien, du fait qu’on avait de beaux résultats, mais qu’on ne voyait pas assez la mise en œuvre, à part dans certains cas, où on a vu quelque chose. Par exemple : on pourrait demander aux commissions d’aboutir à 3 recommandations, et mettre l’accent sur celles-ci. On pourrait se dire, on discute une demi-année et on garde l’autre demi-année pour la mettre en œuvre, même si elle s’étale sur l’année d’après. Donc, faire plus court, moins de recommandations et essayer de les mettre en œuvre la même année. »

Articulation entre les différents volets du dispositif :

La proposition “à casser” suggère une phase de réflexion (phase 1), avant le lancement des appels à projet sur les domaines / thématiques sélectionnés.

En référence au cadre d’AE1, certaines personnes ressources ont évoqué la possibilité, si les travaux visaient encore la production de recommandations, que des projets puissent être élaborés sur la base des recommandations. Cela supposerait alors de dépasser le cadre annuel pour le traitement des thématiques. Nous indiquons en abrégé les propos avancés par l’une des personnes interviewées : « Q : Quid de la correspondance entre recommandations et appel à projets ? R : Il serait quand même préférable d’avoir des projets qui visent la mise en œuvre des recommandations. Les sous-commissions devraient alors être préalables aux appels à projets. Certaines recommandations sont à destination des pouvoirs publics, mais d’autres pourraient être à destination des acteurs associatifs. Est-ce imaginable de prévoir un groupe de travail pour voir si les recommandations pourraient faire l’objet d’un appel à projet ? »

V. Remerciements

Nous remercions toutes les associations et personnes participantes au processus d'évaluation ; particulièrement celles qui ont accepté de participer aux entretiens exploratoires et ceux et celles qui ont répondu au questionnaire en ligne. Leurs nombreux témoignages et la pertinence de leurs réflexions nous ont apporté énormément de matière à analyse et d'éléments de réflexion, et ce malgré les délais serrés impartis.

VI. Annexes

1. Note d'orientation politique 2014-2019 présentée par la Ministre en charge des Droits des femmes, intitulée « Egalité réelle entre hommes et femmes : plus de droits pour celles qui en ont le moins ! »
2. Questionnaire en ligne
3. Rapport in extenso des 97 réponses complètes apportées au questionnaire